

droit & liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

FÉVRIER 1976 • N° 345 • 4 FRANCS

discriminations
au nom de la loi

antisémitisme de crise

israéliens et palestiniens s'expliquent



Les femmes aussi...

Je trouve le M.R.A.P. bien silencieux en ce qui concerne les tentatives et la dégradation infligées aux femmes dans des films comme « Histoire d'O ». Si la jeune « O » était noire, juive ou arabe, vous seriez tout prêts à réagir et à porter plainte.

Ne voyez-vous pas qu'il s'agit d'un racisme et d'une violence semblables, et que le simple fait d'être femme nous expose aujourd'hui à de tels traitements ? Et que des gens osent prétendre qu'on aime ça !

J'aurais bien des choses à dire là-dessus, et je regrette vraiment que des organisations comme la vôtre, que je respecte beaucoup par ailleurs, soient muettes dans cette affaire. Les femmes aussi devraient pouvoir compter sur vous dans les cas de dégradation de la personne humaine.

Katie BREEN
35000 Rennes

« Les pétroleuses du sexe »

J'ai découvert ces jours-ci une forme de racisme nouvelle, en France, pour moi : le racisme dans les films porno ; l'exemple ne porte que sur un film, et je ne crois pas avoir le courage de poursuivre l'enquête, mais c'est assez flagrant.

Scénario : trois P.D.G. fraudeurs, pour échapper à une enquête fiscale, prennent des vacances en montagne. Ils ont emmené avec eux, pour les servir, leur factotum et caissier, nègre aux yeux en billes de loto, aux dents supérieures proéminentes, et qui d'emblée, est présenté comme un pauvre type : se contentant d'une poupée plastique, et logeant dans un garni... Il sert ses patrons tout en se faisant traiter d'abruti à longueur de pellicule.

Survient un quarteron de jolies filles type Marilyn, en tenue fort légère : week-end agréable en perspective. Ce sont des officiers de la police fiscale, qui ont imaginé ce moyen, nouvelles Matahari, pour recueillir des preuves de fraude. Tout se passe en commun, évidemment, sous les yeux exorbités du nègre, qui se convulse tout seul ; devenant trop nerveux, il tire un coup de pistolet en l'air.

Aussi une des demoiselles entreprend-elle à la tâche facile - il est naïf avec cela - de le désarmer, en faisant usage de ses charmes : autre couplet, ce monsieur si méprisé devient insatiable... tout en continuant à se faire abreuver d'injures par ses patrons. Ce qui ne l'empêche pas à la fin, d'être arrêté avec eux pour la fraude dont il est complice.

Cela me semble d'autant plus grave qu'il s'agissait vraiment d'un porno de bas étage, s'adressant donc à des gens qu'on peut imaginer assez dépourvus de défense mentale devant ces suggestions appuyées.

C.M.
Fontenay

**ABONNEZ-VOUS
A
DROIT ET LIBERTÉ**

AU SOMMAIRE

sur le vif

Au nom de la loi p. 4

document

Procès Rosenberg p. 7

l'événement

Un voyage sous les tropiques p. 8

dossier

Proche-Orient : l'impasse ? p. 13

pleins feux

Cinéma, livres, poésie p. 22

Théâtre et identité p. 24

éducation à la fraternité

Trois écoles... en Alabama ? p. 25

Et nos rubriques habituelles...

La couverture est de Jean-Yves TRÉBER.

J'aimerais faire plus

Voici un chèque de 40 F représentant le montant d'un carnet de soutien. J'aimerais bien faire plus, mais malheureusement mon mari est au chômage depuis plusieurs mois et être originaire d'un département d'Outre-mer, cela pose de très nombreux problèmes.

Mme Nelly FERGA
Bagneux

« Sale nègre ! »

Chers amis, je connais déjà votre Mouvement avec ses grandes qualités uniques d'ailleurs en France pour nous autres noirs. Beaucoup d'employés du gouvernement ne peuvent comprendre la présence d'un noir sur le sol français.

Le gouvernement français décide en janvier 1975 que tous les Africains dits francophones doivent être munis d'une carte de séjour ; certes c'est son droit de faire les lois de son pays.

Hélas ! voilà ce qui se passe au boulevard Ney où un bureau provisoire est installé pour faire ces fameuses cartes. Pour un grand pays comme la France, je me demande

où le personnel a été recruté, car moi personnellement j'ai entendu l'insulte : « Sale nègre, la France a compris maintenant, elle vous renvoie chez vous, donc fermez-la » Je ne suis pas le seul car d'autres immigrés ont entendu la même chose. J'ai des témoins, et je connais bien cette femme qui répète ces mots.

Michel LEGRE
Paris 10^e

Merci à vous

Je vous envoie 68 francs pour ma carte 1976. C'est peut-être un chiffre bizarre mais c'est tout ce que j'ai à mon compte pour le moment.

Mlle Christiane DUPERRON
Paris-20^e

NOTRE CARNET

Naissance

Nous avons la joie d'annoncer la naissance de Laurent, fils de notre amie et vice-présidente George Pau-Langevin. Qu'elle et son époux trouvent ici nos félicitations et l'expression de nos vœux les plus affectueux.

droit & liberté

MENSUEL
120, rue Saint-Denis, Paris (2^e)
Tél. 231.09.57 - C.C.P. Paris 6970-96

Directeur de la publication :
Albert LEVY

Rédaction :
Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX
Lucky THIPHAINÉ

Publicité :
au siège du journal

ABONNEMENTS

- Un an : 40 F
- Soutien : 100 F
- Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 40 F.
- Autres pays : 55 F.
- Changement d'adresse : 2 F.

DROIT ET LIBERTÉ. N° 345. FÉVRIER 1976

éditorial

Questions

Le premier janvier, alors que le Président de la République présente ses vœux, la 82^e brigade d'intervention disperse, avec une brutalité dont la presse a donné des images, la manifestation de chômeurs venus exprimer leur mécontentement devant l'Elysée. Deux semaines plus tard, c'est le même corps qui intervient contre les travailleurs immigrés chassés de leur foyer à la Porte des Lilas. Est-il vrai, comme on l'entend dire, que le chef de cette brigade est un des policiers qui, en 1958, avaient attaqué les consommateurs d'un café de la rue François-Miron, à Paris, en proférant de violentes insultes antisémites ?

Dans les semaines qui suivent, deux affaires attirent l'attention. En premier lieu, l'enquête consécutive à l'enlèvement de M. Hazan. Il apparaît rapidement que les ravisseurs sont tous plus ou moins liés à des groupes d'activistes d'extrême-droite et à l'internationale fasciste. C'est le cas par exemple de l'ancien terroriste de l'O.A.S., Jacques Prévost, qu'une première condamnation à mort ne semble pas avoir dégoûté des missions violentes, et que l'on retrouve comme organisateur de milices patronales chez Peugeot. C'est le cas également des frères Pech, militants de l'ex « Ordre Nouveau ».

N'est-il pas étonnant que les activités de personnages aussi compromis n'aient pas fait l'objet d'une surveillance plus vigilante, et doit-on le rapprocher du fait qu'ils furent utilisés par M. Giscard d'Estaing, lors de sa campagne présidentielle, pour son service d'ordre musclé ?

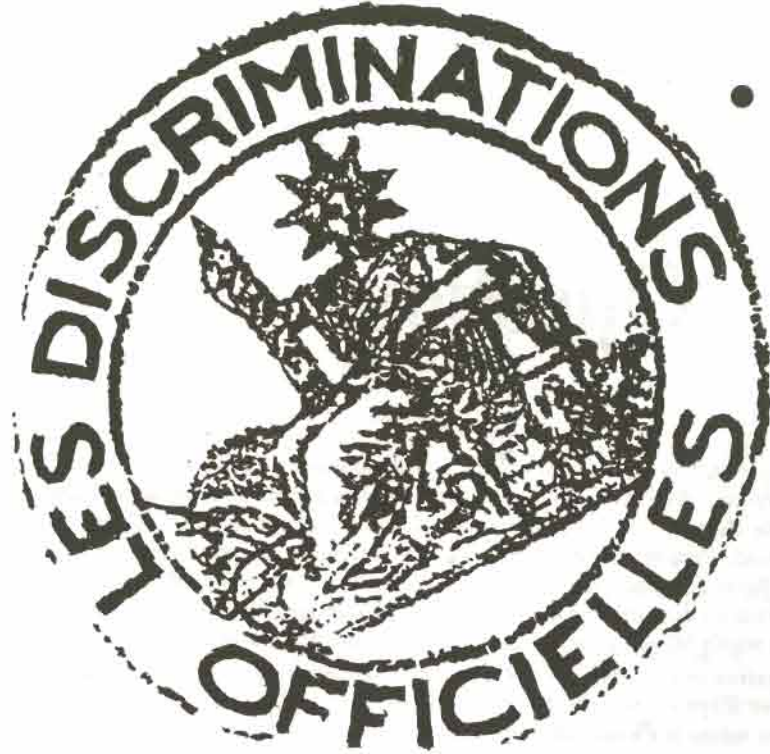
Les aveux de l'un des activistes arrêtés en Algérie au début de janvier, Jean-Claude Rousseaux, font apparaître d'étranges connivences entre cette bande de criminels, nostalgiques des temps à jamais révolus de la colonisation, et certains services secrets français. Le démenti officiel n'a pas pu, en tout cas, gommer une déposition très détaillée. Or, dans le même temps, le « Washington Post » révèle qu'un organisme officiel, le S.D.E.C.E., travaille en collaboration avec la C.I.A. contre la jeune République d'Angola. Est-ce pour cette raison que le Ministre de l'Intérieur a tenu à dire qu'il considérait la présence en France d'espions américains, dont la presse avait révélé les noms, comme étant dans l'ordre des choses ?

S'ajoutant à ce faisceau de faits inquiétants, le dernier remaniement ministériel ne laisse pas, lui non plus, de donner à penser à ceux qui croient au combat antiraciste. Parmi les nouveaux promus se trouvent plusieurs personnes dont l'attitude dans le passé a suscité des interventions du M.R.A.P. N'y a-t-il pas lieu de s'étonner tout d'abord de la responsabilité donnée à M. Médecin, nouveau Secrétaire d'Etat au Tourisme, dont les liens avec l'extrême-droite sont connus et qui, comme maire de Nice, a la triste exclusivité d'avoir jumelé sa ville avec Le Cap, en Afrique du Sud ? Espérons en tout cas qu'il n'étendra pas au pays tout entier cette expérience !

Peut-être serait-il aidé en cela par Mme Saunier-Seité, le nouveau Secrétaire d'Etat aux Universités, qui se prit l'autre année d'un tel amour pour le rugby, lors de la tournée des Springboks (la sélection sud-africaine), qu'elle distribua des billets gratuits aux lycéens de Reims, où elle était recteur de l'Université, en dépit des protestations des syndicats d'enseignants unanimes. M. Mazeau qui encouragea cette tournée garde son poste, et il en est de même pour le général Bigeard, qui s'illustra jadis dans la répression anti-algérienne. Quant à M. Dijoud, peut-être a-t-il donné satisfaction à certains, à lui-même en tout cas, si l'on en juge par ses déclarations dans « Le Monde », mais qu'en disent les immigrés ?

On ne compose pas avec le racisme ou le fascisme. Sauf à se compromettre gravement, il n'y a pas de dialogue possible avec ceux qui ont prouvé qu'ils n'étaient capables de faire naître que le malheur. Peut-on ne pas s'inquiéter de voir dans le gouvernement de la France, des hommes et des femmes dont on a par expérience lieu de douter qu'ils soient convaincus de ces principes ?

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX



• sur le vif •

au nom de la loi

Un homme va être expulsé de France, c'est un travailleur étranger; il a cru bon de se faire faire une fausse carte d'identité nationale. Pourtant, il travaillait, il avait obtenu sans difficulté sa carte de séjour. Cette crainte seulement, au fond du ventre, de n'être pas en règle, cette hantise de ces papiers à présenter sur les fréquentes requêtes des forces de l'ordre, avec l'air soupçonneux et sûr de soi qu'ont les agents de la loi face à ce présumé coupable qu'est si souvent, chez nous, l'étranger. Cet homme qui va être expulsé et qui sort de la permanence juridique du M.R.A.P., n'est-il pas l'image de l'homme englué dans un réseau de discriminations multiples, de ces discriminations auxquelles participe parfois l'Etat lui-même ?

DISCRIMINATION ET ILLEGALITE

Il existe tout d'abord un certain nombre de discriminations de fait qui sont pratiquées illégalement par des services officiels. Le cas le plus flagrant reste la prison illégale et semi-clandestine d'Arenc à Marseille, qui remplit toujours sa « mission », à la faveur du relatif silence de la presse. C'est ainsi que le 18 décembre dernier, un jeune Algérien, Moktar Alil, qui avait obtenu un non-lieu après que son innocence ait été prouvée dans une affaire qui lui avait valu plusieurs mois de détention préventive, est cueilli par la police et expédié à la prison d'Arenc. Ni sa famille, ni son avocat n'auront le droit de le voir. La section de Marseille du Syndicat de la magistrature a fait dernièrement sur cette question un communiqué démontrant qu'aucune loi en vigueur n'autorise un tel arbitraire (voir également *Droit et Liberté* n° 339 de juin 1975).

Il faut cependant ajouter à cela la persistance voire l'extension des brutalités policières dans les commissariats de police à l'encontre des individus « basanés », qui sont un élément particulièrement odieux et

condamnable de la part d'un service qui est censé protéger les personnes. Quel recours en effet pour les victimes ? A qui se plaindront-elles et comment demander réparation ? Car bien souvent, dans ces cas, vouloir garder sa dignité, c'est aussi s'exposer à des suites dangereuses comme en témoignent bien des cas cités dans *Droit et Liberté*.

DISCRIMINATIONS LEGALES

En dehors de ces exactions qui ressortissent purement et simplement à l'illégalité, il subsiste dans la pratique et les textes officiels un certain nombre de discriminations qu'il est important de connaître et de bien analyser.

Dans la vie, au travail

Les plus importantes tournent autour des conditions de vie et de travail des travailleurs immigrés. Nous ne nous attarderons pas sur le problème des cartes de séjour. Il n'en est pas moins vrai que la législation en vigueur, en soumettant toute une catégorie de travailleurs à des reconductions périodiques du droit de vivre et de travailler en France, fait peser sur eux une menace constante dont on sait trop à

quelle fin elle est utilisée dans bien des cas. Il faut d'ailleurs noter à ce propos que cette législation est souvent en contradiction avec des accords internationaux signés par le gouvernement français. C'est le cas en ce qui concerne la plupart des pays d'Afrique anciennement colonisés par la France. Les accords passés au moment des indépendances stipulaient généralement la liberté de circulation entre ces pays et la France et il est à noter que ces accords ont toujours été respectés du côté africain; c'est ainsi qu'il suffit d'une carte d'identité pour visiter et même s'installer au Mali, au Niger ou en Haute-Volta. Que l'on compare avec les difficultés et parfois même les drames que connaissent les travailleurs de ces pays lorsqu'ils veulent simplement faire venir leur femme ou leurs enfants !

Liée à cette question, celle des expulsions. Deux cas récents montrent à quel degré d'arbitraire la législation actuelle peut mener. En effet selon le code, « l'expulsion peut être prononcée par arrêté du Ministre de l'Intérieur (ou le préfet) si l'étranger constitue une menace pour l'ordre public ou le crédit public », ce qui permet toutes les interprétations. L'étranger en question n'a alors que huit jours pour demander à une commission spéciale siégeant à huis-clos de réviser son cas, s'il a la chance d'être au courant de la législation, sachant que de toute manière la décision finale reste uniquement entre les mains du Ministre. C'est dans cette situation que se trouve par exemple Béchir Arfaoui dont nous avons parlé dans le dernier numéro et dont le seul tort semble d'avoir voulu défendre avec trop de vigueur ses droits de travailleur. Il en était de même en ce qui concerne Roland Rutili, ressortissant

italien qui s'était vu notifier un arrêté d'expulsion en 1968 pour son action syndicale « troublant l'ordre public », arrêté commué devant la protestation nationale en une interdiction de séjour dans quatre départements. La Cour de Justice des Communautés Européennes devait casser cet arrêté le 28 octobre dernier, indiquant que les ressortissants de la C.E.E. doivent avoir le droit à une libre activité syndicale sur l'étendue de tous les pays membres. On voudrait que cette décision de bon sens fasse jurisprudence et que soient adoptés de tels principes pour l'ensemble des travailleurs étrangers dans notre pays. Au reste le M.R.A.P. a fait depuis longtemps une proposition de loi réglementant les expulsions d'une façon humaine et non discrétionnaire.

Les droits syndicaux, qui devraient, par définition, n'être liés qu'au simple fait d'être salarié, sont également limités pour les travailleurs immigrés. De fortes améliorations ont été obtenues depuis juin 1975 : possibilité pour un immigré d'être délégué syndical, droit de participer à la direction du Syndicat. Néanmoins, des restrictions subsistent; pour pouvoir remplir ces responsabilités, l'immigré non ressortissant de la C.E.E. doit travailler en France depuis plus de cinq ans; de plus la participation des immigrés à la direction d'un syndicat est limitée à un tiers de l'ensemble des dirigeants. Il faut noter que ces restrictions sont en contradiction avec la Convention 87 de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.), pourtant signée par la France depuis 1951.

Quant aux avantages sociaux, qui sont en réalité une partie du salaire réel distribuée sous d'autres formes, ils leurs sont bien souvent refusés en tout ou en partie. Outre le fait que certains patrons profitent de ce que leurs employés sont immigrés pour ne pas appliquer des avantages dus, des discriminations légales subsistent. C'est ainsi que les allocations familiales ne sont jamais intégralement versées dans le cas où la famille ne réside pas en France. La différence constitue l'apport principal du Fonds d'action sociale (F.A.S.) dont une partie seulement est reversée sous forme d'« aides sociales » aux travailleurs immigrés. Dans le même ordre d'idée, ces travailleurs ne bénéficient pas des allocations de maternité, des réductions pour familles nombreuses dans les transports (sauf depuis peu pour les ressortissants de la C.E.E.) et même des cartes de priorité pour les femmes enceintes...

Dans le logement

Les annonces discriminatoires pour le logement sont moins fréquentes depuis que la loi fait peser une menace de sanction sur leurs auteurs. Il reste évidemment à combattre tous les nombreux moyens qui subsistent pour faire régner en la matière une discrimination de fait, mais un point

a été marqué. Il n'en est que plus scandaleux de voir encore des organismes publics maintenir ce type de limitation. C'est le cas de l'incroyable post-scriptum qui suit l'annonce officielle d'affectation de logement, faite par l'Office public intercommunal de H.L.M. de Creil : « Affectation consentie sous réserve qu'une personne de Nationalité Française se porte garante pour le règlement éventuel de vos loyers. » (sic)

Dans l'Education Nationale

Des discriminations du même type se retrouvent dans des organismes en lien avec l'Education Nationale. C'est ainsi qu'une fiche de renseignements destinée aux personnes qui désirent louer une pièce à des étudiants, comporte la mention : « nationalité demandée », ce qui est d'ailleurs en contrevention flagrante avec la loi contre le racisme. Cette fiche a été distribuée par le C.R.O.U.S. (œuvres universitaires) de l'Académie de Reims. Sur l'intervention du comité local de cette ville, le secrétariat d'Etat aux universités a admis l'analyse du M.R.A.P. et est intervenu pour modifier ce formulaire.

distingués.

P. S. Affectation consentie sous réserve qu'une personne de Nationalité Française se porte garante pour le règlement éventuel de vos loyers.



Le Président du

Conseil

Dans une école de la région parisienne récemment nationalisée, l'application d'un décret datant de 1963 a retiré aux enfants de nationalité étrangère les réductions dont ils bénéficient jusque là à la cantine, à l'instar des enfants de nationalité française. Cette discrimination évidemment injustifiable avait fait depuis avril 1975 l'objet d'une question écrite et il a fallu deux autres interventions parlementaires pour qu'enfin un décret étende à tous les élèves le principe de ces réductions.

Ces deux exemples montrent toutefois qu'en ce qui concerne les discriminations officielles, il est plus facile d'agir puisqu'il s'agit en fait de mettre les faits en accord avec la législation antiraciste en vigueur depuis la loi de 1972. Ils montrent également que ce n'est pas chose faite et que notre vigilance doit rester entière pour que les progrès déjà réalisés se poursuivent.

Des cas plus subtils

Il reste néanmoins des cas plus subtils, comme par exemple l'obligation pour les étudiants étrangers de remplir à l'université

un dossier de pré-inscription avant le 1er mai, dossier qui doit comprendre un certificat de connaissance du français établi par le service culturel de l'Ambassade de France, ce qui peut bien entendu être prétexte à tous les filtrages. Là, l'action solidaire des étudiants français, comme cela a été le cas à Nanterre par exemple, est elle aussi, efficace.

D'autres exemples posent des problèmes qui montrent que la législation n'est pas encore adaptée aux dispositions antiracistes de la loi de 1972. C'est ainsi que l'exclusivité de la fonction publique en faveur des citoyens français entraîne des situations qui ne vont pas sans une certaine hypocrisie. Par exemple, la R.A.T.P. fait appel pour les services de nettoyage à des sociétés privées qui emploient principalement des travailleurs étrangers. Ceux-ci se trouvent donc travailler à longueur de temps au service de l'Etat mais sans bénéficier des garanties et avantages attachés à la fonction publique.

Une autre question. Au terme de la loi, une organisation française ne peut déclarer dans les membres de sa direction que des

citoyens français; la présence d'un seul étranger la fait classer « organisation étrangère », indépendamment de ses buts ou de ses statuts. Le problème est donc directement posé au M.R.A.P. dans lequel les travailleurs immigrés sont, selon les vœux exprimés du Congrès, appelés à prendre de plus en plus de responsabilités.

De tous ces éléments, on doit retenir deux choses. En premier lieu, le recul que les améliorations de la législation ont entraîné dans la mise en œuvre de discriminations officielles, recul dû également à la sensibilité croissante de la population sur ces problèmes. C'est un point positif. Mais il ne faut pas oublier que chaque point marqué l'est par la vigilance et l'initiative des antiracistes, qu'ils se trouvent au M.R.A.P. ou en dehors. Jamais en la matière les choses n'avanceront toutes seules et ce n'est pas vouloir « crispier » le débat que de dire : c'est la lutte qui paie, même si nous avons de plus en plus d'armes pour la mener. Tous les exemples cités ici le montrent : il est possible d'agir, rien ne viendra sans l'action.

J.-L. S.-D.



mode enfantine

RAINETT
PARIS

Helena
Rubinstein

★
Produits de Beauté

52, Faubourg Saint-Honoré
PARIS - 8^e

Tél. : 265.65.69



ROBES
ENSEMBLES

50 ter, Rue de Malte
75011 PARIS
Téléphone : 355.86-28

pantalons
jano's MANUFACTURE
DE CONFECTION

77-79, rue du Molinel
59 - LILLE

Tél. 54.85.67 57.37.30

CONFECTIONS EN GROS
HOMMES - DAMES - ENFANTS

J. & L. SWIERCZ

S. A. 70.000 F.

128, RUE DU MOLINEL - LILLE

TÉL. 54.74.06
& 54.96.20

SPÉCIALITÉS

- CUIRS -
- TERGAL
- COMPLETS
- PANTALONS

● document ●

PROCÈS ROSENBERG :

la machination démasquée

David Greenglass, le témoin-clé dont le témoignage envoya Julius et Ethel Rosenberg à la chaise électrique il y a 22 ans a fait plusieurs récits contradictoires de ses relations avec les Rosenberg pendant l'instruction du procès, avant de finir par prendre position contre eux. C'est ce que révèlent les rapports gouvernementaux rendus publics en décembre 1975 à la suite de l'action persévérante des fils Rosenberg, Michaël et Robert Meerepol, et malgré les réticences du F.B.I., en application du « Freedom of Information Act ».

Dans un interrogatoire avant le procès, Greenglass déclara que sa sœur, Ethel Rosenberg, n'était pas présente lorsqu'il remit les secrets de la bombe atomique à son mari Julius. Plus tard, lors du jugement, il devait certifier que, non seulement elle était présente, mais qu'elle avait tapé les informations durant une rencontre dans le living-room des Rosenberg.

Au cours des premiers interrogatoires du F.B.I., Greenglass affirma qu'il n'avait jamais eu de contacts personnels avec Julius Rosenberg relativement à des activités d'espionnage. Mais plus tard, il certifia qu'il avait eu plusieurs rencontres avec Julius Rosenberg au cours desquelles il déclara lui avoir passé des croquis et des descriptions du détonateur de la bombe atomique.

Lors de son premier interrogatoire par le F.B.I., Greenglass déclara que c'était sa propre femme, Ruth, qui l'avait recruté pour faire de l'espionnage. Plus tard, il « admit » que c'était Julius Rosenberg qui avait demandé à Ruth de le recruter.

Dans aucun des premiers interrogatoires du F.B.I., Greenglass n'a déclaré que sa sœur, Ethel Rosenberg, était impliquée dans l'affaire. Dans une déposition, le 17 juillet 1950, un mois après son arrestation, Greenglass accusait Rosenberg mais ne faisait pas mention d'Ethel. Mais deux jours plus tard, dans une autre déclaration au F.B.I., il disait que Ruth lui avait révélé qu'Ethel lui avait aussi demandé de le convaincre de livrer les informations secrètes sur la bombe atomique.

Les raisons de ces revirements semblent claires à la lecture d'un autre rapport du F.B.I. qui établit nettement que l'avocat de Greenglass, O. John Rogge, espérait que son client serait traité avec clémence si il « coopérait » avec le gouvernement. Rogge affirma au gouvernement que Greenglass était prêt à accuser Rosenberg.

D'autre part, les minutes de la Commission Mixte du Congrès sur l'Energie Atomique, qui font partie des pièces rendues publiques, montrent qu'il était généralement admis parmi ses membres qu'infliger la peine capitale à Julius Rosenberg devrait l'amener à « coopérer » avec le gouvernement pour obtenir la vie sauve en échange et qu'en cas d'échec de cette tactique, la condamnation d'Ethel devrait avoir raison de lui et le faire « avouer ». C'est la voie qu'adopta le Juge Kaufman mais les Rosenberg préférèrent la mort à cette infamie.

La divulgation de ces rapports doit sans nul doute permettre d'accomplir une étape décisive pour la réhabilitation d'Ethel et Julius Rosenberg et de Morton Sobell.

Robert PAC

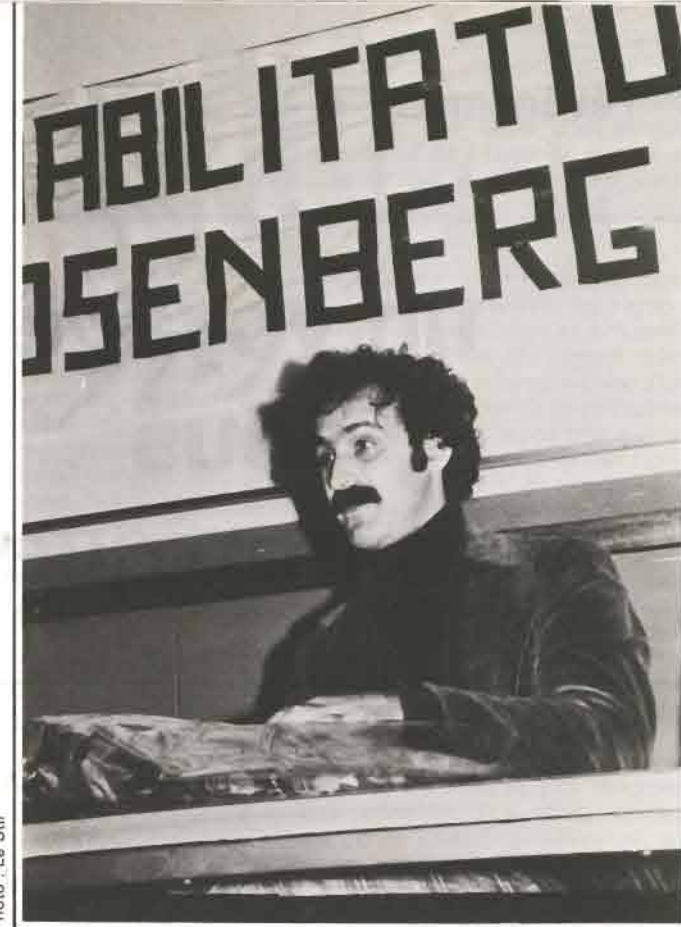


Photo : Le Stir

Robert Meerepol à St-Etienne en septembre 1975

le "freedom of information act

Le « Freedom of Information Act » (Loi sur la Liberté de l'Information), voté par le Congrès en 1966 et amendé en 1974 dans un sens libéral, garantit à chaque citoyen Américain le droit d'accès aux « fiches » et autres « renseignements » en possession des autorités, qui lui porteraient ou lui auraient porté préjudice. Cette loi, sans exemple dans les démocraties les plus avancées comporte naturellement (comme toujours aux Etats-Unis) des exceptions et restrictions à la « divulgation » du gouvernement fédéral, comme par exemple le fait que des révélations puissent porter atteinte à la vie privée des témoins encore en vie ou risqueraient de décourager à l'avenir les témoins que la Justice solliciterait, prétexte qui fut invoqué par le F.B.I. et le Ministère de la Justice pour tenter de ne pas donner suite à la requête des fils Rosenberg.

Dissuader les demandeurs de renseignements par la méthode de l'argent (bien Américaine aussi celle-là) est encore plus simple. La loi établit en effet que ces demandeurs doivent payer le coût des recherches et des copies des documents, même si les charges peuvent être abandonnées. Dans l'affaire Rosenberg, par exemple, les frères Meerepol peuvent avoir à payer plus de 20 458 dollars en frais de recherches, plus 2 993,80 dollars pour obtenir les copies des 30 000 pages des témoignages de Greenglass avant le jugement (plus de 105 500 francs actuels !).

un voyage sous les tropiques



« La vérité des pays qui apprennent à naître est large de toutes les solitudes ».

Dessins et légendes tirés de "Tienbo le Rein" d'Alain Tourraine.

toires une politique de départementalisation économique pour y faire disparaître les survivances du passé colonial ?

Or, si quelques prestations sociales ont été améliorées, même de ce point de vue, le décalage reste frappant entre la situation dans les D.O.M. et celle qui existe en métropole. On sait que les allocations familiales et autres prestations sociales n'ont pas le même taux, quand elles existent, que celles servies aux familles métropolitaines. Les allocations prénatales, de maternité, de chômage, de logement, y sont inconnues. La parité globale devait être rétablie par l'intermédiaire d'un fonds appelé F.A.S.O.I., mais ce principe est de moins en moins respecté.

Quant aux autres lignes de force de cette politique qui avaient été annoncées : incitation à la création d'industries légères et de transformation, irrigation, nationalisation du courant électrique, action sur le frêt et les transports, elles tardent à voir le jour. Le coût du transport aérien et maritime, constitue un handicap considérable au développement de ces départements; il a été déjà maintes fois dénoncé, et une action résolue dans ce domaine eut été fort bien accueillie.

Or, le résultat, à ce jour, des promesses faites ne manque pas de saveur. En effet, le Directeur de la Compagnie Générale Maritime, venu lui aussi dans l'Ile, prodigua

maintes assurances à ce sujet. Il n'avait pas sitôt tourné le dos que la compagnie annonçait sa décision unilatérale d'augmenter le coût du transport de 15 %.

Pour réaliser les mesures annoncées, il eût fallu bien évidemment des crédits. Or, le budget des D.O.M. pour cette année marque une progression de 17,5 % par rapport à l'année dernière. Compte tenu de l'inflation qui sévit tout particulièrement dans ces départements, on peut mesurer l'ampleur de l'effort consenti. Il en va d'autant plus ainsi que celui-ci comporte une part considérable d'aide aux usiniers pour accélérer la mécanisation de l'agriculture et la concentration des usines, ce qui entraîne de nouvelles suppressions d'emplois dans des départements où le chômage endémique constitue déjà le mal n° 1.

Pour compenser ces pertes, aucune réalisation n'est effectuée, susceptible d'offrir aux Antillais des emplois nouveaux. Le tourisme, présenté comme la panacée universelle qui devrait résoudre tous les maux, s'est révélé incapable de fournir une solution, du moins de la manière dont il est conçu actuellement. Des hôtels de luxe sont construits les uns après les autres, en direction d'une clientèle nord-américaine riche qui les boude. Ils apportent en fait très peu d'emplois nouveaux aux autochtones (7 % des demandes) qui se voient réserver quelques fonctions de serveurs ou de femmes

de ménage; et, lors des faillites, qui ne sont pas rares, le personnel employé est trop souvent licencié sans autre forme de procès.

Le rapport sur le VII^e Plan concernant les D.O.M., après une analyse critique de la situation qui y sévit, en arrive à la conclusion suivante : « Il n'est pas douteux que le régime de la départementalisation, tel qu'il est conçu actuellement, empêche de donner à ces départements les instruments qui permettraient de protéger dès la naissance de nouvelles activités et d'exploiter au mieux toutes les potentialités. » « Les mesures prises ou envisagées actuellement ne peuvent être considérées que comme des solutions temporaires qui ne doivent pas masquer l'alternative de fond, laquelle se situe à un niveau politique... Le problème n'est pas celui de la masse des crédits et des transferts, mais celui des politiques

« On a affaire à un processus cumulatif où la croissance pour les dépenses publiques est un des facteurs du chômage, accroît le déficit commercial et augmente la dépendance de l'économie vis-à-vis des dépenses publiques. »

L'analyse effectuée par les rapporteurs du VII^e Plan démontre à l'évidence que les D.O.M. présentent aujourd'hui encore les traits d'une économie de type colonial. Ainsi, on retrouve dans l'agriculture les caractéristiques de ce régime avec l'importance des cultures traditionnelles d'exportation et la faiblesse des cultures vivrières et maraichères. Quant au commerce extérieur, il se fait essentiellement avec la métropole, suivant le schéma hérité du Pacte colonial.

Face à une telle situation, les mêmes autorités n'ont guère apporté d'autre solution

de la population locale menacée d'être submergée par une vague d'immigrants et tenue parfaitement à l'écart de sa mise en œuvre. Après tout, disait M. Stirn, « mis à part les Indiens, il n'y avait pas de peuple guyanais ».

Aussi, quand le Premier Ministre affirme, comme il l'a fait lors de son dernier voyage, que les Guyanais seront associés à la réalisation du projet et que les emplois créés leur seront réservés en priorité, on peut s'interroger sur le point de savoir ce qu'englobe ce terme. Il est vrai qu'il a pris soin d'ajouter : « dans tous les domaines où leur capacité et leur qualification le leur permettront ». Grâce à ces précisions, on peut être sûr de ce qu'il y aura peu d'élus.

Peut-être en raison des véhémentes protestations des principaux partis qui dénoncent ce qu'ils considèrent comme une entreprise coloniale relevant d'une époque révolue, peut-être en raison de la sévère condamnation portée par les pays de la Caraïbe réunis à Saint Kitts, M. Chirac a voulu tout de même rassurer la population et atténuer ce qu'il y avait de plus choquant dans cette entreprise. Il a assuré que les nouveaux travailleurs s'installeraient en Guyane en fonction des besoins réels, au fur et à mesure du développement des activités économiques, et que le but recherché n'était pas le peuplement du département. Aux termes de son discours, d'autres mesures concrètes seront prises pour le développement de l'agriculture et pour que l'exploitation intensive de la forêt ne nuise pas à l'écologie.

Tous ces projets sont fort beaux, mais leur réalisation nécessiterait des investissements considérables, et on peut s'interroger sur la volonté et la capacité de l'Etat français, surtout en cette période de crise économique, pour les mener à bien. Le risque est grand de voir cette dernière entreprise rejoindre au cimetière des projets morts-nés tous ceux qui ont déjà été formés pour ce département et qui ont lamentablement échoué, accréditant ainsi son image d'enfer vert, de bague.

Alors qu'en fait, le vice de ce dernier, comme des autres, consiste en ce que les vœux et aspirations des populations y sont tenus pour négligeables, le salut devant leur être apporté de l'extérieur et d'en haut. Cette méconnaissance volontaire d'une réalité pourtant têtue, éclate dans cette phase significative du Premier Ministre : « L'essor du département de la Guyane se fera par les Guyanais et pour les Guyanais, c'est-à-dire par les Français et pour les Français. »

Quand se décidera-t-on à reconnaître à l'homme de ces territoires le droit à la différence, le droit d'avoir une personnalité, d'exister ?

George PAU-LANGEVIN

Le moins que l'on puisse dire de la récente visite de M. Chirac aux Antilles-Guyane, c'est qu'elle n'a pas particulièrement passionné l'opinion locale. Nombreux en effet furent les Antillais et Guyanais à penser que le Premier Ministre s'offrait des fêtes de Noël exotiques, mais que cette rapide visite ne pouvait contribuer à résoudre les problèmes chaque jour plus cruciaux de ces départements.

« Le Naïf », journal local, rappelait à ce propos une lettre adressée en 1882 (déjà !) par Ernest Deproge, député de la Martinique, au Gouverneur de l'Ile d'alors : « Il n'a pas dépendu de nous de conserver dans toute sa fleur notre candeur native. Nous avons été si souvent trompés ! Nous aimons toujours des belles paroles, mais nous ne nous jetons plus au cou des gens qui viennent à nous avec des flatteries. Nous attendons les actes ».

Cette visite, intervenant un an après celle du Président de la République, permettait de faire le point quant à l'exécution des promesses de ce dernier. Ne s'était-il pas engagé à « promouvoir dans ces terri-

Ile — archipel à la coupable faiblesse, longue pénitence infligée par l'Histoire pas finie, jeune entre la chevelure des cannes à sucre, forte lorsque les coupeurs s'unissent dans le chaud, dans le froid.



à mettre en œuvre, des perspectives à moyen et long terme à tracer, ainsi que du cadre administratif dans lequel elles s'exercent ».

Trop souvent en effet, les D.O.M. sont considérés comme des départements assistés, soutenus à bout de bras par la nation. Or on constate que si le volume des transferts publics en direction de ces départements est important, dans le même temps, le volume des transferts privés vers l'extérieur n'arrête pas de croître autant ou davantage. Autrement dit, les fonds injectés par l'Etat ne font que transiter par les D.O.M. pour aller enrichir quelques particuliers en métropole.

En revanche, ces transferts publics, en fait, n'ont aucun effet salvateur sur l'économie. Tout au contraire, ils accroissent le déséquilibre existant, en sorte que l'on peut parler d'économie de régression assistée, car comme le signalent les rapporteurs :

que celle consistant à drainer chaque année hors de leur île des milliers d'Antillais, Réunionnais et Guyanais pour leur faire exercer en métropole les humbles ou pénibles tâches dont les Français ne veulent plus. Mais si cette solution leur permet de gagner leur vie, c'est au prix de quels déchirements et de quels drames individuels, et sans que ce palliatif puisse en aucune manière contribuer à l'assainissement de la situation sur place, bien au contraire.

Au cimetière des projets morts-nés

Pour la Guyane, M. Stirn avait annoncé à grand fracas un plan de développement, axé sur l'amélioration de l'infrastructure routière, l'exploitation intensive de la forêt et surtout, l'implantation massive de colons français. Ce plan a suscité un vif émoi



Angola : voir clair

Le Vietnam, vous vous souvenez? Cette affaire épouvantable où les agresseurs vietnamiens agressaient les Etats-Unis d'Amérique sur le sol encore libre du pauvre Vietnam maintenant livré, le malheureux, à l'ennemi (vietnamien). Et les Russes, et les Chinois, par derrière, bien entendu, pour empêcher le monde libre de tourner en rond.

Et la collaboration, vous vous souvenez; la France qui allait enfin se laver définitivement de la souillure du Front Populaire, la rénovation nationale, tandis que l'Anglais, l'ennemi héréditaire, bientôt suivi par le Yankee, s'alliait au bolchevick et détruisait à Mers-el-Kébir notre vaillante flotte nationale. Ces ingérences étrangères, tout de même!

Sophismes? N'ai-je pas entendu, l'autre jour à la radio, que les alliés de la République Populaire d'Angola contre l'invasion sud-africaine se rendaient coupables d'une inadmissible ingérence étrangère? N'ai-je pas lu dans le journal que l'U.N.I.T.A. qui revendique son alliance avec le pire ennemi de l'Afrique et dont le chef s'honore d'être le défenseur des intérêts privés étrangers dans le pays, était au même titre que le M.P.L.A., un authentique mouvement de libération? N'ai-je pas cru comprendre que la lutte contre les bandes organisées d'un agent déclaré de la C.I.A. était une guerre civile qui divisait un peuple en deux?

Moi qui suis naïf, il m'avait jusque là semblé que l'alliance avec l'Afrique du Sud était quelque peu douteuse, qu'il était difficile de concilier les activités d'agent de services secrets étrangers et de libérateur de son pays, que ceux qui vous aident à vous défendre contre l'ennemi ne sont pas à mettre sur le même plan que ceux qui vous agressent; dois-je avouer que je n'en veux nullement aux forces alliées d'avoir mis le pied sur le sol de ma patrie en 1944 et que même, j'avais tendance à leur en être reconnaissant. Mais à entendre la presse quasi-unanime, il faut se rendre à l'évidence, je suis très, très naïf.

Théo SAINT-JEAN

A la rue

Le 20 janvier au matin, dès que fut annoncée la menace d'expulsion contre les 300 travailleurs immigrés du foyer de la Porte des Lilas menant une grève des loyers pour protester contre les conditions inhumaines qui leur sont imposées, le M.R.A.P. a adressé à M. Paul Dijoud, Secrétaire d'Etat aux Immigrés, un télégramme de protestation qui déclarait notamment :

« Le M.R.A.P. demande que la loi qui interdit d'expulser quelqu'un de son logement entre le 15 décembre et le 15 mars soit appliquée sans discrimination aux immigrés comme aux Français. »

« Par ailleurs, considérant comme légitimes les revendications de ces travailleurs, il lui paraît intolérable que les autorités ne les prennent pas en considération et aient recours à la force. Nous demandons donc la suspension immédiate de l'action entreprise par les forces de l'ordre. »
Le M.R.A.P. participait en outre, avec plusieurs autres organisations à une manifestation de solidarité, le jour même, devant le foyer.

K.K.K. à Alfortville

Le 14 décembre dernier, un commando de quatre à cinq hommes attaqua à Alfortville un café-hôtel occupé par des travailleurs immigrés nord-africains. Les agresseurs se livrèrent à des menaces accompagnées de coups de fusil dans tous les sens et blessèrent l'un des habitants assez gravement, alors qu'il était dans son lit. Une délégation du M.R.A.P. s'est rendue sur les lieux pour témoigner la solidarité du Mouvement avec ces travailleurs, leur proposer son aide judiciaire et s'informer plus amplement de l'affaire. Il ressort de cette visite que la thèse tout d'abord avancée par la police, celle d'un raid de représailles, ne paraît pas pouvoir être retenue. Par contre, certains des locataires avec qui nous avons parlé avaient déjà été victimes d'agressions racistes. De plus la réaction de certains d'entre eux était de dire : « Nous n'avons jamais créé de problèmes à des Français, donc il ne peut s'agir de racisme ». Ceci montre à quel point la propagande raciste est forte, puisqu'elle peut parvenir à donner à ses victimes

un sentiment de culpabilité; de telles réactions servent en outre bien souvent à camoufler la véritable nature d'agressions typiquement racistes en permettant d'orienter l'enquête dans d'autres directions. A dire et répéter que le racisme n'existe pas, on expose finalement des catégories entières de la population vivant en France à la vindicte haineuse de quelques criminels en quête de victimes faciles.

Marseille ou Chicago ?

« Lorsque l'on quitte l'auto-route du Sud, à la porte d'Aix on entre brutalement dans un Chicago des années trente où Dillinger se serait appelé Mustapha. Cette foule frôleuse, patibulaire, désœuvrée, malade, pouilleuse, pathétique, vous enserre et ne vous quittera plus. Assassins, prostituées, pauvres diables sans boussoles et sans femmes, ils vont vous hanter tout le long de votre séjour dans cette grande ville qui fut l'une des plus gaies, des plus adorables du monde... Les « zizes » se sont tués. Leurs clients noirs ou basanés les regardent, l'œil vide, hagard ou affamé. Il n'y a plus de quoi rire. » C'est Marseille vu par Gault et Millau dans leur célèbre guide gastronomique! On savait l'estomac de ces Messieurs délicat, on ne savait pas encore que leurs nausées étaient ethniquement sélectionnées. Ou bien peut-être trouvent-ils qu'être affamé soit un crime, à tout le moins une étrange et inquiétante maladie honteuse! Non, Messieurs, vous ne risquez rien, ces maladies là ne sont pas contagieuses pour tout le monde. Mais présenter Marseille ainsi, vous avez de l'estomac! Il pourrait vous en cuire; il y a aussi des gastronomes antiracistes!

Le sport en noir et blanc

Vendredi 30 octobre, la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale des Nations-Unies adopte par acclamations une résolution recommandant de s'abstenir de tout contact avec les organisations sportives sud-africaines fondées sur l'apartheid ou qui appliquent des critères racistes dans la formation

Est-ce combattre le racisme ?



Le vote de l'O.N.U. sur le sionisme sert de prétexte au « Droit de Vivre » pour mettre en cause l'organisation internationale elle-même, en des termes qu'on ne s'attend guère à trouver dans une publication antiraciste.

Déjà, l'organe de la L.I.C.A. (Ligue internationale contre l'antisémitisme) avait qualifié d'« analphabètes » la majorité des délégués à l'U.N.E.S.C.O. (décembre 1974). Cette fois-ci (décembre 1975), il dénonce les « fantoches ignares et sanglants d'Afrique ». Pour lui, l'O.N.U. est un « cloaque », « dominé par la dictature et le crime », la « tribune des

d'équipes sportives.

La résolution exprime le soutien de l'O.N.U. à la charte olympique qui refuse toute discrimination pour des raisons de race, de religion ou d'affiliation politique. Elle félicite toutes les organisations sportives et tous les athlètes d'Afrique du Sud qui ont lutté contre le racisme dans les sports.

L'arrêt des Nations-Unies est ignoré par le correspondant à Pretoria d'une agence de presse occidentale qui, incrédule ou complice, s'en va recueillir auprès de Piet Koornhof, ministre des sports de l'apartheid, une déclaration qui surpasse même la presse sud-africaine! Koornhof affirme que « plus rien désormais ne saurait s'opposer à la réadmission de son pays au sein du Comité Olympique International (C.I.O.) ». Et de prétendre que « tout a changé chez nous. Noirs et Blancs pratiquent tous les sports ensemble et les meilleurs d'entre eux, quelle que soit leur race, représentent l'Afrique du Sud dans les compétitions internationales... » et d'espérer voir « l'Afrique du Sud participer aux jeux olympiques de Moscou en 1980... » Les mass média occidentaux, même ceux réputés sérieux, firent un accueil favorable aux mensonges de Piet Koornhof.

Outre que l'apartheid dans le sport est toujours institutionnalisé, une rapide consultation du dernier bulletin (novembre 75) du South African Non-Racial Olympic Committee (San-Roc) permet

d'un relever des preuves de la malhonnêteté de M. Koornhof. Citons :

« Le Jockey-Club de Durban a interdit à des non-Blancs d'être propriétaires de chevaux de courses »;
« Un jardinier noir de Johannesburg, Isaac Thoka est menacé d'être mis aux arrêts par les autorités, après avoir été exclu d'une course — marathon — organisée par des Blancs et réservée à eux »;
« Trois responsables du « South African Council of Sport » (non racial) : Norman Middleton, président, Hassan Howa, vice-président et M.N. Pather, secrétaire-trésorier, ont vu leur demande de passeport refusée par les autorités. De ce fait, ils ne purent se rendre en Australie où une délégation de l'association de golf noire favorable à l'apartheid avait été envoyée par la « White Golfers Association »... »

Voilà comment l'Afrique du Sud répond aux exigences olympiques.

en bref

■ Le 11 janvier, le mathématicien soviétique Léonide Pliouchtch arrive à Paris après avoir passé plus de deux ans dans un hôpital psychiatrique spécial. Qu'un homme soit inquiet pour ses opinions ou parce qu'il veut émigrer dans le pays de

assassins et des bourreaux ». Et il titre, en première page : « Hitler à l'O.N.U. »

Disons-le tout net : ce style (dont nous ne donnons ici que quelques fleurons) évoque fâcheusement celui de « Minute ». Et n'est-ce pas offenser basement la mémoire des millions de victimes d'Hitler que d'assimiler aux crimes nazis le texte d'une résolution, si condamnable soit-elle ?

Les luttes de libération des peuples opprimés, les reculs du colonialisme et de l'impérialisme, les droits et les aspirations des Palestiniens, les résolutions de l'O.N.U. pour une paix juste et durable au Proche-Orient : voilà ce qui met en rage « Le Droit de Vivre », soutien inconditionnel,

non pas d'Israël, mais des Israéliens les plus agressifs.

Il n'est pas surprenant que cette orientation soit approuvée par M. Soustelle, membre de la direction de la L.I.C.A., dont on connaît les attaches avec l'O.A.S. et les écrits haineux contre les peuples du Tiers-Monde; par Mme Thérèse Roméo, adjointe au Maire de Nice, ville jumelée avec Le Cap, promue récemment, elle aussi, à cette même direction; par M. Hervé de Fontmichel, maire de Grasse, initiateur de la répression et de la ségrégation contre les travailleurs immigrés, désigné l'autre semaine comme président d'honneur du comité local de la L.I.C.A... Mais ne se trouve-t-il pas dans cette organisation des antiracistes pour s'y opposer fermement ?

auprès de cet organisme pour qu'il réexamine ce texte.

■ Même Pinochet n'a pas pu faire pâlir le triste record dans la répression contre les démocrates que détient le gouvernement indonésien. L'invasion de l'ancienne colonie portugaise du Timor Oriental par ce pays, a été l'occasion d'une « chasse aux communistes » qui a fait à nouveau des milliers de victimes dans cette partie du monde. Mais enfin, dira-t-on, l'Indonésie fait partie du « monde libre »!

■ En Nouvelle-Calédonie, un jeune Mélanésien de 22 ans, M. Richard Kamounda, a été tué le 27 décembre par un policier. C'est bien loin et bien « basané » pour mériter d'en faire un scandale. Mais les forces de l'ordre sont décidément bien nerveuses dans cette île, depuis qu'un certain nombre de gens se sont mis dans l'idée que le territoire n'était peut-être pas tout à fait la « douce France » au même titre que la terre de nos ancêtres, les Gaulois.

■ Oh qu'elle est jolie pour les faiseurs d'argent, l'Afrique du Sud! Dans une invitation à investir dans le matériel optique, on peut lire, pour appâter l'éventuel intéressé, l'indication du « goût de la population noire pour le port de lunettes même sans nécessité corrective »; à quand le goût pour l'aspirine ou les pastilles Valda ?

antisémitisme de crise

De l'antisémitisme...

« Présenter Oradour comme un exemple de la barbarie nazie, c'est se moquer du monde. Parallèlement, la glorification de la Résistance qui, par son impétuosité, son indiscipline et son irresponsabilité a créé des situations qui constituaient pour les officiers allemands autant de devoirs de répression est bien davantage qu'une moquerie. » Ce qu'ose écrire en France la revue du Mouvement fédéraliste d'Alsace-Lorraine, « Elsa » !... Il est vrai que l'on avait pu entendre, dans le même ordre d'idées, Maurice Bardèche, invité par Michel Drucker avec Joffo pour une émission radiophonique, déclarer sans ambages : « Il faut balayer la France de tous les juifs ! » Pourquoi donc ne pas réhabiliter ceux qui s'étaient fait les artisans de la solution finale ?

Face à d'aussi odieuses déclarations, il est impossible de rester les bras croisés. L'antisémitisme, dont le fascisme se sert comme d'une arme contre les peuples, a la vie dure, mais le M.R.A.P. reste d'autant plus vigilant qu'il sait que l'enjeu de sa lutte c'est en fin de compte la liberté. C'est pourquoi nous avons immédiatement agi, à Villeneuve Saint-Georges, devant les inscriptions antisémites qui avaient maculé les vitrines de certains commerçants. M. Kalinsky, député, a attiré l'attention des pouvoirs publics sur cet état de fait en posant une question écrite au Ministre de l'Intérieur; il y indiquait qu'« il ne s'agit pas d'actes isolés, ce groupe fasciste exprimant très régulièrement dans ce secteur sa haine pour nos institutions républicaines, sa nostalgie d'un pouvoir autoritaire et sa haine raciste à l'égard des travailleurs immigrés. Notre pays a subi dans le passé les conséquences du triomphe de telles idées. Il a été enchaîné. Des centaines de mille de nos concitoyens ont péri assassinés par les fascistes. Des lois ont été faites à la Libération pour punir ces crimes comme ils le méritent. » Et il concluait en demandant au Ministre « quelles mesures il a prises afin d'identifier les auteurs de cet acte odieux afin de les mettre hors d'état de nuire et de les soumettre aux peines prévues par la loi. »

Mais rien n'y fait et les nostalgies morbides de certains sont tellement puissantes qu'il leur faut absolument manifester leur haine honteuse et stupide. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'enlèvement de M. Hazan, le « Parisien Libéré » a cru de bon goût de faire des allusions antisémites sur les fréquentations d'un homme qui se trouvait entre les mains de criminels. A se demander s'il ne voulait pas excuser par avance des bandits dont l'enquête montre les sympathies fascistes.

...au néo-nazisme

12 avril 1933, le mécanicien Röder, communiste, est appréhendé par la Gestapo et gardé en détention préventive. Quarante deux ans plus tard, son fils, mécanicien et communiste, comme lui, est convoqué par la direction des chemins de fer pour une « audition ». Ses opinions politiques le mettent en effet en contravention avec la nouvelle loi sur les interdictions professionnelles. Le mécanicien « compromet l'ordre fondamental démocratique libéral »...

Pendant ce temps, l'honorable avocat Schmidt-Rux coule des jours paisibles dans la localité de Celle. Une enquête cependant révèle qu'il a trompé ses pairs pour se faire inscrire au barreau, qu'il se nomme en fait Schmidt-Römer, qu'il fut l'éminence grise de Bormann... Dès que ces faits sont connus, M^e Holtfort demande à la chambre des avocats de l'exclure et abandonne son poste au directoire de cette institution, pour marquer sa désapprobation, lorsque Schmidt-Rux est maintenu dans ses fonctions. Une seconde discussion, provoquée par le départ de M^e Holtfort non seulement entérine la première décision mais engage une



Trop d'allusions pour être honnête.

procédure contre M^e Holtfort coupable d'avoir « offensé » les autres avocats en déclarant que leur décision était illégale! Il faut dire que le président de la chambre des avocats, M^e Behrens, qui a voix prépondérante, était chef de la section locale du parti nazi... Dans la même Allemagne un autre avocat, Manfred Roeder, fondateur d'une officine d'extrême droite, « L'initiative du citoyen allemand » se permet d'affirmer devant un tribunal, sans même un rappel à l'ordre, que la guerre germano-judaïque de 1933 a été déclenchée par les juifs et n'est toujours pas terminée!

De l'ouvrier Röder ou des Schmidt-Rux-Römer et autres Roeder, qui menace « l'ordre fondamental démocratique libéral » ?

Selon que vous serez puissant ou misérable...

Ça sent mauvais Monsieur Rayé

Il n'est pas besoin de laboratoire pour vérifier la thèse qui veut que l'antisémitisme aille toujours de pair avec le refus du progrès et les entreprises de diversion. Un récent article paru dans la revue « Vêtir », avait semble-t-il pour but de souhaiter la bonne année aux lecteurs. Au lecteur pas difficile sur la marchandise, en tout cas, car le haut-le-cœur venait vite à lire cet étonnant mélange de niaiseries, de propos aussi confus qu'absurdes, et surtout d'un antisémitisme d'autant plus nauséabond que son auteur, amer, semblait par son ton grinçant sentir tout l'odieux anachronisme de son inepte pamphlet. Jugez en : « Voilà bientôt quinze ans que je vis au cœur de notre secteur d'activité et que j'entends Monsieur Ziber-Schmitt du Sentier et d'autres lieux géométriques sur son sort : son personnel (étranger comme il se doit) travaille (non déclaré comme il se doit également) de moins en moins bien... quant à sa clientèle (s'il lui en reste) elle se fait tirer les oreilles pour honorer ses traites (Oh! pardon, pas des traites, du liquide, cela ne laisse aucune trace!). Alors Monsieur Ziber-Schmitt du Sentier et d'autres lieux, comment faites-vous pour changer chaque année de voiture, etc. »

Toutes ces fleurs de rhétorique viennent après une attaque en règle des syndicats qui « sèment la zizanie », des naïfs qui veulent changer les choses alors que les choses sont ce qu'elles sont une fois pour toutes et qu'il n'y a pas à revenir là-dessus! Est-il possible d'écrire aussi mal le français pour dire en aussi peu de mots un aussi grand nombre d'âneries. Mais on le lui pardonnerait à M. Alain Rayé, d'autres s'y sont essayés avec malheureusement un certain bonheur, parfois. Ce que l'on ne peut laisser passer toutefois, c'est que tant de suffisante idiotie soit mise au service des idées et des insinuations dont un certain Goebbels s'était fait un métier. Mais il y a toujours eu des gens qui n'ont rien appris ni rien oublié. Le M.R.A.P. en ce qui le concerne fera tout pour qu'au moins, ils n'enseignent rien. D'ores et déjà, nos avocats sont saisis de cet inadmissible scandale.

DOSSIER
PROCHE-ORIENT



l'impasse ?

Les lieux marqués par la guerre connaissent aussi le combat des mots que chacun mène avec d'autant plus d'ardeur qu'il porte au fond de lui la passion de la cause qu'il croit juste. A chacun sa vérité ? Peut-être sera-ce en effet la conclusion de certains, à lire ce dossier où nous nous sommes efforcés de montrer les positions des uns et des autres, de les montrer sans conclure.

Mais au moins aurons-nous tenté de donner à chacun les moyens d'une réflexion dépassionnée, d'une réflexion qui reste à poursuivre dans le respect des opinions de tous. Sous forme de pages ouvertes, nous donnons tout d'abord les positions respectives d'Israël et des Palestiniens de l'O.L.P. : une interview de M. Kalak, représentant de l'organisation palestinienne à Paris et un article où nous présentons les thèses israéliennes en fonction de conversations que nous avons eues avec des personnalités représentatives des milieux officiels de ce pays. Deux autres articles apportent des éléments importants à la discussion; l'un de Louis Mouscron qui s'efforce d'analyser ce qui est mis sous le terme de sionisme, l'autre d'Olivier Carré qui fait l'historique des deux nationalismes en présence.

La dernière page de notre journal est consacrée à un poème de Charles Dobzynski qui met face à face la voix d'un juif d'Israël et celle d'un Palestinien; la force poignante de ce texte est une invitation à considérer, sans jeter d'exclusive, le drame qui se joue là-bas.



Azzedine Kalak.

les réponses de M. KALAK

REPRÉSENTANT DE L'O.L.P. A PARIS

Q. Pensez-vous que sur l'ancien territoire de la Palestine une nation palestinienne et une nation israélienne puissent coexister dans un avenir prévisible ?

R. La notion de nation israélienne reste à redéfinir. Cette question est liée à la loi du retour qui permet à tout juif d'être même potentiellement, là où il est, un citoyen israélien. Je comprends mal une nation qui augmente et diminue suivant les vagues de l'émigration. Cela pose un problème réel pour le peuple palestinien. En effet, chaque fois que des émigrants juifs ou sionistes arrivent en Palestine, cela veut dire dans les faits, autant de Palestiniens qui sont expulsés. Pour autant, la coexistence entre les Palestiniens et la communauté juive en Palestine ne pose aucun problème, et Yasser Arafat, chef de la révolution palestinienne, a déclaré devant la communauté internationale en novembre 1974 que, lorsque nous parlons de nos espoirs communs pour la Palestine de demain, nos perspectives englobent tous les juifs vivant actuellement en Palestine qui accepteront de coexister avec nous dans la paix et sans discriminations.

Q. Considérez-vous les Arabes vivant en Israël comme des citoyens israéliens ?

R. De facto, ils sont des citoyens de troisième ordre. Il y a d'abord des citoyens ashkénazes qui détiennent le pouvoir et le savoir; il y a des citoyens juifs sépharim qui sont sujets à une répression économique, idéologique, politique, raciste et à une exploitation économique honteuse; et il y a en dernier lieu les Arabes, les Palestiniens, mais pour nous, ce sont des citoyens palestiniens.

Q. Pensez-vous qu'une négociation soit possible entre Israël et l'O.L.P. ?

R. Un débat se déroule actuellement au Conseil de Sécurité sur la question de la Palestine. La simple présence de l'O.L.P. à cet organe international a été prise comme prétexte par les dirigeants israéliens pour refuser la bataille politique. Il est notoirement connu que les dirigeants israéliens nient l'existence du peuple palestinien et ses droits nationaux inaliénables. Ils considèrent l'O.L.P. comme une organisation terroriste, une organisation d'assassins.

Q. Quelles peuvent être selon vous les conséquences du vote l'O.N.U. assimilant le sionisme à une forme de racisme et de discrimination raciale ?

R. Cette résolution est en réalité une condamnation politique de la communauté internationale contre la politique expansionniste, raciste et colonialiste de l'Etat d'Israël. Néanmoins, bien que l'opinion occidentale ait été choquée par cette résolution, je pense personnellement qu'elle a le mérite d'avoir ouvert pour la première fois le dossier du sionisme au niveau international. Et je pense que c'est aussi le fruit de la lutte du peuple palestinien durant plus de 28 ans et du soutien massif de toutes les forces éprises de paix et de liberté dans le monde contre le sionisme en tant qu'il est une forme de racisme et de discrimination raciale.

Q. Estimez-vous que l'application de l'ensemble des résolutions des Nations Unies relatives au Proche-Orient puisse permettre un règlement du conflit ?

R. Je ne pense pas que l'ensemble des résolutions de l'O.N.U. permette ce règlement car il y a des résolutions qui ne traitent pas du tout du problème palestinien. C'est ainsi que la résolution 242 ignore l'existence même de notre peuple et de ses droits nationaux; elle traite le conflit du Proche-Orient comme une querelle sur les frontières entre les pays arabes et Israël. Par contre, il y a des résolutions qui recommandent la reconnaissance de l'existence du peuple palestinien et demandent que justice lui soit faite. C'est le cas entre autres de la résolution de l'Assemblée Générale dans sa 29^e session du 22 novembre 1974, n° 3236, qui reconnaît au peuple palestinien le droit au retour dans sa patrie, à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté, et surtout le droit à la lutte, conformément à la charte des Nations Unies, pour réaliser ses aspirations nationales. Permettez-moi d'ajouter que malgré cela, les résolutions de l'O.N.U. ne sont malheureusement pas exécutoires. Israël les a toujours ignorées et rejetées. Il faut que le peuple palestinien continue sa lutte pour faire valoir ses droits nationaux inaliénables et c'est notre droit.

Q. Faites-vous une différence entre juif, sioniste et israélien ?

R. Evidemment. Nous sommes contre le sionisme en tant qu'idéologie expansionniste, raciste, liée à l'impérialisme alors que nous luttons pour la cohabitation des musulmans, des chrétiens et des juifs, dans une terre de paix, la Palestine; c'est d'ailleurs notre programme pour un Etat démocratique. Un citoyen israélien, c'est celui qui a la nationalité israélienne, qu'il soit d'origine juive ou non juive. C'est ainsi que les 520 000 Palestiniens de 1948 ne sont pas juifs mais ils ont la nationalité israélienne; il y a donc une différence mais la différence la plus importante c'est celle qui existe entre sioniste et juif. Nous éduquons nos enfants, nos militants, contre l'idéologie raciste et pour vivre en paix, en coexistence avec les juifs.

Q. Quelles sont selon vous les voies pouvant mener à la paix ?

R. Il y a une voie principale, c'est que le peuple palestinien continue sa lutte pour réaliser ses droits nationaux inaliénables, actuellement bafoués; ceci n'est pas un objectif pour le bien du peuple palestinien seulement mais également pour un avenir meilleur pour la communauté juive de Palestine. En Indochine, il y avait deux versions de la paix. Il y avait la « Pax Americana » et la paix des peuples frères d'Indochine. En continuant la lutte, en persévérant à combattre l'impérialisme et ses agents, ces peuples ont imposé une paix réelle en Indochine. La même chose sera faite en Palestine.

positions israéliennes

Des conversations avec des personnalités israéliennes représentatives nous ont permis de préciser les positions actuelles de l'Etat d'Israël concernant le conflit qui agite la région. L'article qui suit est un exposé qui se veut aussi complet que possible de ces positions. Nos lecteurs pourront les confronter avec celles de l'O.L.P., présentées à la page précédente.



Israël devient le 59^e membre de l'O.N.U.

Coexistence entre communautés ?

Qu'en est-il tout d'abord des possibilités de coexistence entre un éventuel Etat palestinien représentant la communauté palestinienne dans la région et l'Etat d'Israël ? Pour Israël, le problème est de savoir quelle est la réalité qui existe déjà sur le territoire anciennement administré sous mandat par l'Angleterre.

La question n'est donc pas celle de l'éventualité de deux nations devant coexister sur ce territoire, mais les rapports futurs des deux Etats qui y sont déjà installés, Israël et la Jordanie. Partant de cela, il n'y a donc pas nécessité de créer un autre Etat puisque dans les faits existent déjà sur les lieux un Etat

arabe et un Etat juif indépendants, Israël et la Jordanie.

En ce qui concerne les Arabes vivant en Israël, la réponse des personnalités que nous avons rencontrées est très nette : ils sont des citoyens israéliens à part entière, jouissant de tous les droits des autres citoyens : droit de vote, droits civiques, liberté de circulation et d'expression. On notait à l'occasion qu'il n'en était certainement de même pour les citoyens des pays arabes eux-mêmes, sans parler des juifs qui y vivent encore.

Il faut en effet faire la distinction entre juif, sioniste et israélien. Un citoyen de l'Etat d'Israël peut être juif, chrétien, musulman. Il y a des juifs, bien entendu qui ne sont pas Israéliens; quant au sioniste, c'est encore autre chose. Un sioniste, c'est un homme qui pense, qu'il n'y a qu'une solution pour le problème

juif : l'existence d'un Etat juif indépendant. Cependant, de l'avis de nos interlocuteurs, l'identification entre juif et sioniste est de plus en plus grande. La majorité écrasante de tous les juifs, même s'ils ne se considèrent pas comme sionistes, sont convaincus de la nécessité et du maintien de l'Etat d'Israël.

Un interlocuteur non valable

En ce qui concerne la possibilité d'une négociation entre Israël et l'O.L.P. les commentaires ont été très abondants. Nous nous efforçons de les résumer avec le plus de rigueur possible. En premier lieu, le problème ne se pose pas comme des négociations entre Israël et l'O.L.P. mais entre les pays arabes et Israël en vue de la reconnaissance par les premiers de l'Etat d'Israël. En effet « l'O.L.P. ne représente pas le peuple palestinien... »



D.R.
Nouveaux immigrants juifs baisant la terre d'Israël.

→ (Elle) n'a jamais été élue par le peuple palestinien, au contraire, ses chefs se sont imposés ou ont été nommés par des pays arabes qui ont eux-mêmes formé cette organisation... L'O.L.P. n'est qu'un élément mineur au sein de la population palestinienne qui vit dans sa grande majorité en Palestine... Ce n'est que par la force des armes et l'intimidation que cette organisation s'impose à une partie des Palestiniens... La conclusion de ces éléments d'analyse a été plusieurs fois exprimée par les milieux officiels israéliens : « L'O.L.P. ne peut pas être un interlocuteur dans les négociations car non seulement c'est une organisation terroriste mais encore, elle cherche la destruction d'Israël et de la Jordanie. » En effet, l'argumentation qu'on nous a présentée s'appuyait sur la Charte palestinienne qui nie le droit à l'existence d'Israël et revendique pour l'ancien territoire de la Palestine un Etat palestinien démocratique et laïc. On nous a fait remarquer à cet égard que la notion de laïcité n'est pas une notion arabe ou musulmane; c'est une notion occidentale, entièrement étrangère à la culture et à l'Histoire du Moyen-Orient et de l'Islam. De plus, la démocratie telle que les pays arabes l'entendent ne correspond pas du tout à l'idée que s'en font les Israéliens et les occidentaux en général. En fait, négocier avec l'O.L.P. voudrait donc dire négocier avec des gens qui ne reconnaissent même pas le droit de leur interlocuteur à l'existence ce qui n'est évidemment pas possible. Il faudrait pour cela que l'O.L.P. accepte d'abandonner sa Charte qui est sa base de discussion et à ce moment là, cette organisation perdrait sa raison d'être qui est la destruction de l'Etat d'Israël.

L'O.N.U. et Israël

Sur la question de la résolution assimilant le sionisme au racisme, on a tenu à nous rappeler ce qu'il faut entendre par sionisme. Le sionisme est né il y a deux mille ans lorsque les armées romaines ont détruit l'Etat d'Israël. Il exprime la volonté des juifs de reconstituer cet Etat sur la terre où il existait autrefois. Cette volonté qui n'a jamais cessé, a pris son expression politique moderne avec le développement des persécutions racistes contre les juifs. C'est donc authentiquement le seul mouvement de libération du peuple juif et il est particulièrement absurde que l'O.N.U. ait condamné comme raciste un mouvement né chez les victimes du racisme pour le combattre. Les conséquences d'une telle résolution ne peuvent être que de discréditer les organismes de l'O.N.U. et de donner une justification juridique et morale aux actions terroristes menées contre Israël, présentés dès lors comme des actions antisionistes. Cette résolution en effet « n'a fait que durcir la position de l'O.L.P. et l'affaire Ibrahim Souss, ex-représentant de l'O.L.P. à l'U.N.E.S.C.O. est très significative : il lui a suffi d'employer des termes relativement modérés pour qu'immédiatement il soit désavoué et envoyé à Genève ».

Mais au-delà de cette résolution particulière, c'est plus généralement les modalités d'action de l'organisation internationale qui étaient mises en cause. L'Organisation des Nations Unies avaient pour but initial de permettre aux différentes nations de se rencontrer, de se concerter et au besoin de régler leurs différends. Or, elle s'est peu à peu transformée en une sorte de parlement inter-

national qui se pensait habilité à prendre des décisions en appliquant simplement le jeu parlementaire. Ce qui est possible et souhaitable dans un pays ne peut en aucun cas s'appliquer à un organisme international. En fait, les petites nations se sont ainsi privées d'un moyen important de faire entendre leur voix car elles ont fini par déconsidérer l'Organisation en jouant sur des majorités automatiques pour voter n'importe quelle résolution. Dans la mesure où ces résolutions ont été votées à la majorité simple, elles n'ont aucune base morale ou juridique et sont donc sans aucune valeur. A cela, les Israéliens que nous avons rencontrés ajoutent que la première résolution concernant le problème, celle du partage de la Palestine, en 1948, a été immédiatement rejetée par les pays arabes qui ont alors envahi Israël sans que l'O.N.U. ne fasse rien.

Alors, quel règlement ?

« Israël reconnaît qu'il y a un problème palestinien et il est prêt à contribuer à sa solution par voie de négociation avec la Jordanie et des représentants palestiniens de Transjordanie et si possible de Cisjordanie », c'est en effet la Jordanie qui représente légalement la plus grande partie des Palestiniens.

Mais « le fond du problème n'est pas le problème palestinien, même s'il est très important. C'est la non reconnaissance continue depuis l'établissement de l'Etat d'Israël, à son droit à l'existence nationale, souveraine et indépendante. Hélas, les pays arabes ne sont pas encore prêts à reconnaître le fait israélien et la dernière résolution assimilant le sionisme au racisme n'en est que la preuve flagrante. Malgré cela Israël est prêt à négocier une paix juste et durable et ceci sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité ».

En fait, seules des négociations directes avec les pays arabes concernés peuvent permettre une telle solution même si à l'heure actuelle on est obligé de passer par les bons offices des U.S.A. ou la conférence de Genève. Ces négociations directes sont en effet capitales car elles seraient en quelque sorte l'acceptation par les pays arabes de l'existence de l'Etat d'Israël.

L'accord intérimaire entre Israël et l'Egypte est un exemple de ce qui peut se faire pour débloquer la situation. Cet accord « donne un peu d'espoir qu'un jour la paix se rétablira, paix qui est une nécessité pour tous les peuples de cette région ».

R.M.

amalgames

à propos d'une résolution de l'O.N.U.

Comme il fallait s'y attendre, le vote à l'O.N.U. de la résolution du 10 novembre 1975, assimilant « le sionisme » à « une forme de racisme et de discrimination raciale », a déclenché une avalanche de commentaires. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ni celle-ci ni ceux-là n'auront aidé à clarifier les débats passionnés qui, depuis des années, enflamment les esprits autour du conflit du Proche-Orient (1). Juif, israélien, sioniste, antisémitisme, antisionisme : les interprétations contradictoires et schématiques données à ces termes se cristallisent en attitudes tranchées, tranchantes, auxquelles se heurtent les efforts de compréhension réciproque, voire de simple communication. Mais il ne s'agit pas seulement d'une querelle de vocabulaire. Les affrontements verbaux reflètent - et attisent - sur le terrain les violences qui risquent à chaque instant de s'aggraver dramatiquement.

Deux visions différentes

Qu'est-ce donc que le sionisme? Une constatation s'impose : il n'est pas vu sous le même angle en « Occident » et au Proche-Orient. De fait, il présente deux aspects différents.

(1) On a lu dans « Droit et Liberté » de novembre 1975 le point de vue du M.R.A.P. sur cette résolution lorsqu'elle fut adoptée par la Commission Sociale, le 18 octobre. Le M.R.A.P. a fait savoir ensuite qu'il « regretterait » le vote de l'Assemblée Générale, estimant que ce texte « confond des notions de natures différentes et qu'il ne peut ainsi favoriser ni la lutte contre le racisme ni la solution des problèmes du Proche-Orient ».



D.R.
Soutiens français à Israël.

La prière millénaire des juifs : « L'an prochain à Jérusalem... » n'explique pas les données actuelles du problème. Car cette aspiration ne fut longtemps que spirituelle. Même si la religion joue un grand rôle dans l'idéologie officielle et la politique en Israël, elle n'est pas la motivation principale de l'immigration passée et présente vers ce pays; d'ailleurs certains croyants, parmi les plus orthodoxes, restent hostiles à la concrétisation en un Etat de cette formule sacrée, à laquelle ils attachent une signification messianique.

Le sionisme politique, fondé par Théodore Hertzl, qui écrivit en 1895 son livre « L'Etat juif », a atteint son objectif fondamental lorsque l'O.N.U. a voté, le 29 novembre 1947, une résolution favorable à la création d'un Etat juif (aux côtés d'un Etat arabe) dans une partie de la Palestine, décision qui fut suivie, le 14 mai 1948, par la proclamation de l'Etat d'Israël.

Depuis lors, divers courants s'opposent parmi les sionistes sur l'orientation générale de leur action : certains voient dans la solidarité matérielle et morale envers Israël un critère suffisant d'appartenance au mouvement sioniste; d'autres insistent davantage sur la continuation de l'émigration (du « retour »). Quoi qu'il en soit, le sionisme, aujourd'hui comme hier, se fonde sur l'idée

que les juifs, ici ou là, sont ou seront toujours persécutés, rejetés, qu'ils constituent, non pas un ensemble de communautés ethniques ou religieuses, mais un peuple, une nation dispersée, et que leur seule sauvegarde consiste à se regrouper sur un même territoire, celui de leurs ancêtres hébreux, pour y former un Etat capable d'assurer pleinement leur auto-défense.

Il est donc clair que la définition du sionisme souvent reprise ces derniers temps : « mouvement de libération nationale du peuple juif », est une définition... sioniste.

Car les non-sionistes récusent la notion de « peuple juif »; et pour eux, la « libération » des juifs passe par la lutte contre les discriminations et les préjugés antisémites. Se référant aux traditions de la Révolution française, ils considèrent que la religion ou la culture particulière des juifs, comme de tout autre groupe ethnique ou religieux, est affaire privée, et qu'ils sont, dans tous les pays où ils vivent, des citoyens à part entière, avec tous les droits et devoirs que cela comporte.

Alors que les sionistes considèrent l'antisémitisme comme une fatalité, imputable indistinctement à la société toute entière, les non-sionistes le dénoncent comme une atteinte aux règles démocratiques, comme une néfaste mysti-



D.R.

Nouveaux immigrants juifs baisant la terre d'Israël.

→ (Elle) n'a jamais été élue par le peuple palestinien, au contraire, ses chefs se sont imposés ou ont été nommés par des pays arabes qui ont eux-mêmes formé cette organisation... L'O.L.P. n'est qu'un élément mineur au sein de la population palestinienne qui vit dans sa grande majorité en Palestine... Ce n'est que par la force des armes et l'intimidation que cette organisation s'impose à une partie des Palestiniens... La conclusion de ces éléments d'analyse a été plusieurs fois exprimée par les milieux officiels israéliens : « L'O.L.P. ne peut pas être un interlocuteur dans les négociations car non seulement c'est une organisation terroriste mais encore, elle cherche la destruction d'Israël et de la Jordanie. » En effet, l'argumentation qu'on nous a présentée s'appuyait sur la Charte palestinienne qui nie le droit à l'existence d'Israël et revendique pour l'ancien territoire de la Palestine un Etat palestinien démocratique et laïc. On nous a fait remarquer à cet égard que la notion de laïcité n'est pas une notion arabe ou musulmane; c'est une notion occidentale, entièrement étrangère à la culture et à l'Histoire du Moyen-Orient et de l'Islam. De plus, la démocratie telle que les pays arabes l'entendent ne correspond pas du tout à l'idée que s'en font les Israéliens et les occidentaux en général. En fait, négocier avec l'O.L.P. voudrait donc dire négocier avec des gens qui ne reconnaissent même pas le droit de leur interlocuteur à l'existence ce qui n'est évidemment pas possible. Il faudrait pour cela que l'O.L.P. accepte d'abandonner sa Charte qui est sa base de discussion et à ce moment là, cette organisation perdrait sa raison d'être qui est la destruction de l'Etat d'Israël.

L'O.N.U. et Israël

Sur la question de la résolution assimilant le sionisme au racisme, on a tenu à nous rappeler ce qu'il faut entendre par sionisme. Le sionisme est né il y a deux mille ans lorsque les armées romaines ont détruit l'Etat d'Israël. Il exprime la volonté des juifs de reconstituer cet Etat sur la terre où il existait autrefois. Cette volonté qui n'a jamais cessé, a pris son expression politique moderne avec le développement des persécutions racistes contre les juifs. C'est donc authentiquement le seul mouvement de libération du peuple juif et il est particulièrement absurde que l'O.N.U. ait condamné comme raciste un mouvement né chez les victimes du racisme pour le combattre. Les conséquences d'une telle résolution ne peuvent être que de discréditer les organismes de l'O.N.U. et de donner une justification juridique et morale aux actions terroristes menées contre Israël, présentés dès lors comme des actions antisionistes. Cette résolution en effet « n'a fait que durcir la position de l'O.L.P. et l'affaire Ibrahim Souss, ex-représentant de l'O.L.P. à l'U.N.E.S.C.O. est très significative : il lui a suffi d'employer des termes relativement modérés pour qu'immédiatement il soit désavoué et envoyé à Genève ».

Mais au-delà de cette résolution particulière, c'est plus généralement les modalités d'action de l'organisation internationale qui étaient mises en cause. L'Organisation des Nations Unies avaient pour but initial de permettre aux différentes nations de se rencontrer, de se concerter et au besoin de régler leurs différends. Or, elle s'est peu à peu transformée en une sorte de parlement inter-

national qui se pensait habilité à prendre des décisions en appliquant simplement le jeu parlementaire. Ce qui est possible et souhaitable dans un pays ne peut en aucun cas s'appliquer à un organisme international. En fait, les petites nations se sont ainsi privées d'un moyen important de faire entendre leur voix car elles ont fini par déconsidérer l'Organisation en jouant sur des majorités automatiques pour voter n'importe quelle résolution. Dans la mesure où ces résolutions ont été votées à la majorité simple, elles n'ont aucune base morale ou juridique et sont donc sans aucune valeur. A cela, les Israéliens que nous avons rencontrés ajoutent que la première résolution concernant le problème, celle du partage de la Palestine, en 1948, a été immédiatement rejetée par les pays arabes qui ont alors envahi Israël sans que l'O.N.U. ne fasse rien.

Alors, quel règlement ?

« Israël reconnaît qu'il y a un problème palestinien et il est prêt à contribuer à sa solution par voie de négociation avec la Jordanie et des représentants palestiniens de Transjordanie et si possible de Cisjordanie », c'est en effet la Jordanie qui représente légalement la plus grande partie des Palestiniens.

Mais « le fond du problème n'est pas le problème palestinien, même s'il est très important. C'est la non reconnaissance continue depuis l'établissement de l'Etat d'Israël, à son droit à l'existence nationale, souveraine et indépendante. Hélas, les pays arabes ne sont pas encore prêts à reconnaître le fait israélien et la dernière résolution assimilant le sionisme au racisme n'en est que la preuve flagrante. Malgré cela Israël est prêt à négocier une paix juste et durable et ceci sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité ».

En fait, seules des négociations directes avec les pays arabes concernés peuvent permettre une telle solution même si à l'heure actuelle on est obligé de passer par les bons offices des U.S.A. ou la conférence de Genève. Ces négociations directes sont en effet capitales car elles seraient en quelque sorte l'acceptation par les pays arabes de l'existence de l'Etat d'Israël.

L'accord intérimaire entre Israël et l'Egypte est un exemple de ce qui peut se faire pour débloquer la situation. Cet accord « donne un peu d'espoir qu'un jour la paix se rétablira, paix qui est une nécessité pour tous les peuples de cette région ».

R.M.

amalgames

à propos d'une résolution de l'O.N.U.

Comme il fallait s'y attendre, le vote à l'O.N.U. de la résolution du 10 novembre 1975, assimilant « le sionisme » à « une forme de racisme et de discrimination raciale », a déclenché une avalanche de commentaires. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ni celle-ci ni ceux-là n'auront aidé à clarifier les débats passionnés qui, depuis des années, enflamment les esprits autour du conflit du Proche-Orient (1). Juif, israélien, sioniste, antisémitisme, antisionisme : les interprétations contradictoires et schématiques données à ces termes se cristallisent en attitudes tranchées, tranchantes, auxquelles se heurtent les efforts de compréhension réciproque, voire de simple communication. Mais il ne s'agit pas seulement d'une querelle de vocabulaire. Les affrontements verbaux reflètent - et attisent - sur le terrain les violences qui risquent à chaque instant de s'aggraver dramatiquement.

Deux visions différentes

Qu'est-ce donc que le sionisme? Une constatation s'impose : il n'est pas vu sous le même angle en « Occident » et au Proche-Orient. De fait, il présente deux aspects différents.

(1) On a lu dans « Droit et Liberté » de novembre 1975 le point de vue du M.R.A.P. sur cette résolution lorsqu'elle fut adoptée par la Commission Sociale, le 18 octobre. Le M.R.A.P. a fait savoir ensuite qu'il « regretterait » le vote de l'Assemblée Générale, estimant que ce texte « confond des notions de natures différentes et qu'il ne peut ainsi favoriser ni la lutte contre le racisme ni la solution des problèmes du Proche-Orient ».



D.R.

Soutiens français à Israël.

La prière millénaire des juifs : « L'an prochain à Jérusalem... » n'explique pas les données actuelles du problème. Car cette aspiration ne fut longtemps que spirituelle. Même si la religion joue un grand rôle dans l'idéologie officielle et la politique en Israël, elle n'est pas la motivation principale de l'immigration passée et présente vers ce pays; d'ailleurs certains croyants, parmi les plus orthodoxes, restent hostiles à la concrétisation en un Etat de cette formule sacrée, à laquelle ils attachent une signification messianique.

Le sionisme politique, fondé par Théodore Hertzl, qui écrivit en 1895 son livre « L'Etat juif », a atteint son objectif fondamental lorsque l'O.N.U. a voté, le 29 novembre 1947, une résolution favorable à la création d'un Etat juif (aux côtés d'un Etat arabe) dans une partie de la Palestine, décision qui fut suivie, le 14 mai 1948, par la proclamation de l'Etat d'Israël.

Depuis lors, divers courants s'opposent parmi les sionistes sur l'orientation générale de leur action : certains voient dans la solidarité matérielle et morale envers Israël un critère suffisant d'appartenance au mouvement sioniste; d'autres insistent davantage sur la continuation de l'émigration (du « retour »). Quoi qu'il en soit, le sionisme, aujourd'hui comme hier, se fonde sur l'idée

que les juifs, ici ou là, sont ou seront toujours persécutés, rejetés, qu'ils constituent, non pas un ensemble de communautés ethniques ou religieuses, mais un peuple, une nation dispersée, et que leur seule sauvegarde consiste à se regrouper sur un même territoire, celui de leurs ancêtres hébreux, pour y former un Etat capable d'assurer pleinement leur auto-défense.

Il est donc clair que la définition du sionisme souvent reprise ces derniers temps : « mouvement de libération nationale du peuple juif », est une définition... sioniste.

Car les non-sionistes récusent la notion de « peuple juif »; et pour eux, la « libération » des juifs passe par la lutte contre les discriminations et les préjugés antisémites. Se référant aux traditions de la Révolution française, ils considèrent que la religion ou la culture particulière des juifs, comme de tout autre groupe ethnique ou religieux, est affaire privée, et qu'ils sont, dans tous les pays où ils vivent, des citoyens à part entière, avec tous les droits et devoirs que cela comporte.

Alors que les sionistes considèrent l'antisémitisme comme une fatalité, imputable indistinctement à la société toute entière, les non-sionistes le dénoncent comme une atteinte aux règles démocratiques, comme une néfaste mysti-

fiction dont certains profitent (une minorité) et dont d'autres sont dupes. Pour eux, la division entre juifs et non-juifs n'est pas significative, et la lutte contre l'antisémitisme, qu'ils situent, selon leurs tendances, dans le cadre de luttes politiques et sociales, ne concerne pas les seuls juifs, mais tous les peuples. La douloureuse expérience du fascisme hitlérien, où les sionistes puisent une justification de la « solidarité juive », confirme, pour les non-sionistes, la valeur et la nécessité de la solidarité anti-fasciste.

On peut donc comprendre le sens et la portée des confrontations qui opposent le sionisme et ses adversaires. On comprend aussi pourquoi, en Europe ou en Amérique, dans tous les pays où il s'exprime en tant que doctrine, son identification au racisme a été ressentie par ceux qui l'approuvent comme une offense, et par beaucoup de ceux qui le condamnent comme une erreur psychologique et politique. Dans sa forme et ses manifestations « occidentales », même s'il s'accompagne d'attitudes racistes anti-arabes chez certains de ses défenseurs, le sionisme apparaît, en premier lieu, comme une réponse (juste ou erronée, selon les opinions) au racisme antisémite, dont il ne peut, en tout cas, pas être isolé.

Théorie et réalités

Et au Proche-Orient? Sans remonter aux origines de la colonisation juive, la création d'un Etat juif ne pouvait qu'entraîner des mesures tendant à affirmer son identité, ses caractéristiques particulières : territoire, structures économiques et politiques, langue, culture, traditions, histoire. Cela supposait inévitablement une différenciation par rapport à tout ce qui est « autre ». Israël est né dans le combat, d'abord contre l'occupant britannique, puis contre ses voisins arabes. Le sentiment national né de la rencontre d'hommes et de femmes d'origines multiples a pris un caractère d'opposition au milieu environnant, d'autant plus que la plupart, au début, venaient d'Europe. Et le nouvel Etat est apparu dans la région comme une entité artificielle, tandis que les Arabes palestiniens se trouvaient frustrés à bien des égards par la mise en pratique et les conséquences de la doctrine sioniste.

Aujourd'hui, après quatre guerres, avec l'occupation de vastes territoires arabes, les tendances nationalistes, expansionnistes qui se manifestent quotidiennement, les discriminations et injustices dont souffrent la population non-juive et même les juifs « noirs »



Manifstation d'ultras en Israël lors de la venue de M. Kissinger.

venus des pays arabes, la négation des droits des Palestiniens et de leur existence même, dans le heurt brutal et haineux de deux nationalismes aux positions désespérément antagonistes, les griefs des peuples arabes, comme les rancoeurs et les craintes des Israéliens, sont des réalités qu'une analyse objective ne peut ignorer.

Là encore, la résolution de l'O.N.U. pose moins une question de mots qu'une question de fond : les comportements reprochés à Israël sont-ils imputables à la théorie sioniste ou à la politique de ses dirigeants successifs?

Le sionisme – dans des circonstances bien précises – a été à l'origine de l'Etat israélien. Cet Etat, maintenant, mène sa vie propre, et n'est-ce pas accorder trop de poids à l'idéologie dont il se réclame encore que d'attribuer à celle-ci un rôle déterminant dans la vie du pays? L'accusation de racisme, si elle s'appliquait à des faits concrets, dans un contexte concret, serait sans doute discutée plus valablement, y compris en Israël même, qu'à travers un jugement dogmatique et imprécis.

On ne refait certes pas l'Histoire; mais il n'est pas interdit d'imaginer pour l'avenir un Etat d'Israël – créé comme il l'a été, selon les aspirations sionistes – et qui, cependant, aborderait d'une façon satisfaisante pour tous, les problèmes des populations arabes, à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Cela dépend de son peuple, qui est israélien, désormais, avant d'être sioniste. Et, même s'ils ne sont pas majoritaires, les Israéliens, les sionistes ou qu'ils se trouvent ne manquent pas, qui luttent pour un chargement d'orientation, en particulier pour la reconnaissance et le respect des droits des Palestiniens arabes.

Une étape

Il nous faut donc, plus que jamais, nous opposer aux approximations, aux amalgames en tous genres, qui fleurissent dans la presse et les conversations.

Non, sionisme n'égale pas racisme. Mais antisémitisme n'égale pas davantage antisémitisme. On peut être sioniste sans être juif, dans la mesure où l'on considère les juifs comme un peuple dont la patrie est Israël. On peut être juif sans être sioniste : en France, par exemple, alors que la population juive est évaluée à 600 000 personnes (sur quelles bases?) les organisations concernées affirment qu'il y a environ 40 000 sionistes, et un millier à peu près émigré en Israël chaque année. On peut être Israélien et non-juif, puisque plus d'un demi-million d'Arabes vivent en Israël. On peut être Israélien et non-sioniste, comme l'est, par exemple, le député Uri Avneri, auteur du livre « Israël sans sionisme ». La confusion entre « juifs » et « sionistes », entre « antisémitisme » et « antisémitisme » quel qu'en soit le motif, quels qu'en soient les auteurs, ne peut être profitable à la cause antiraciste.

Il faut dénoncer un double chantage : d'une part, celui qui présente toute condamnation de la politique d'Israël comme une volonté de détruire l'Etat israélien, et par conséquent comme une manifestation d'antisémitisme; d'autre part, celui qui prétend qu'admettre l'existence d'Israël signifie que l'on est sioniste, et par conséquent raciste.

Surmonter, démasquer les confusions, souvent nées de l'ignorance, mais parfois aussi de la mauvaise foi, c'est une étape indispensable vers la paix.

Louis Mouscron

deux nationalismes

La terre de Palestine est-elle juive, est-elle arabe? Pourra-t-elle devenir judéo-arabe ou est-elle, pour longtemps encore, l'enjeu de deux poussées nationalistes inconciliables?

Inscris : je suis arabe

Plongeons un regard en arrière. Les quelques 730 000 habitants de la Palestine de 1914, qui étaient-ils? Ils étaient essentiellement ces Palestiniens qui, au fil des âges, ont subi la domination politique, culturelle et religieuse des différents empires du Moyen-Orient. Pays arabe, c'est-à-dire arabisé de longue date, y compris, bien entendu, la portion de population de confession israélite à laquelle s'est adjoint un contingent récent d'immigrants juifs d'Europe orientale et de Russie. Les habitants dits arabes de la Palestine ont probablement « beaucoup plus de sang hébreu que la plupart des juifs de la diaspora » (Rodinson). Ce Palestinien a en général changé de religion au cours des âges, et a parlé tour à tour le cananéen, l'hébreu, l'araméen, un peu de grec, puis l'arabe, un peu de turc puis d'anglais. « Je suis hébreu, fils d'hébreu! » s'écriait Saint-Paul, citoyen romain, au milieu du 1^{er} siècle, pour affirmer son origine palestinienne. Aujourd'hui, le poète galiléen Mahmoud Darwich, citoyen israélien pour être resté en Palestine, clame : « Inscris : je suis arabe! ». La revendication est la même. Qu'il y ait des Arabes palestiniens n'a rien de surprenant, c'est leur petit nombre actuel (400 000 aujourd'hui) en Israël qui pose question. Qu'il y ait un sentiment national palestinien-arabe est une chose normale. Pourquoi le nier? Il y a, de plus, incontestablement un courant nationaliste palestinien-arabe depuis les dernières années du XIX^e siècle, enraciné dans un antique sentiment d'appartenance arabe et, en même temps, palestinienne.

Le mouvement nationaliste arabe est, en effet, lié de près à la Palestine et, d'autre part, les Palestiniens ressentent très tôt leur nationalité arabe de manière particulièrement aiguë. Pourquoi? D'un

côté, parce que c'est la Palestine qui, inséparable de Damas, fut au cœur de l'espérance puis de l'immense désillusion des Arabes du Proche-Orient entre 1916 et 1923, quand le Royaume arabe indépendant promis et garanti en principe par les puissances européennes fut éparpillé en mandats français ou anglais. De plus, le mandat anglais sur la Palestine se doublait de l'encouragement légal à l'installation sioniste. D'où, de l'autre côté, la signification concrète, forte, vite dramatique, que prenait en Palestine le fait de s'affirmer arabe : c'était se sentir et se savoir chez soi, n'être pas traité comme étranger dans son propre pays, c'était garder la terre et le territoire que l'on cultive et que l'on habite. La puissance mandataire passerait, mais elle se prolongerait dans le foyer national juif qui avait la vocation de former un Etat juif. Les réactions et protestations arabes palestiniennes sont trop constantes, tout au long du mandat britannique, pour que l'on puisse de bonne foi admettre le cliché du cheikh arabe qui, sans aucun sentiment national, vend ses terres à des juifs et se frotte les mains. Cette protestation a culminé dans la révolte arabe palestinienne de 1935-1938 que l'on a classé généralement comme des « événements arabes » de peu d'importance. Ce fut là, en réalité, le premier grand acte de la résistance nationale palestinienne, c'était là la guerre inachevée d'indépendance palestinienne arabe. Et, bien entendu, ce que les Israéliens nomment leur « guerre d'indépendance » (1945-1948) est, pour les Arabes de Palestine, « l'invasion sioniste », qui n'a rien à voir avec leur indépendance. Celle-ci reste à conquérir aujourd'hui encore.

L'an prochain à Jérusalem

De fait, c'est contre les Anglais puis contre les Arabes que le mouvement sioniste a mené sa « guerre d'indépendance » au nom du « peuple juif » et d'une « nation juive » centrée sur la terre de Palestine. Si l'on se met de bonne foi

dans l'optique de ce nationalisme juif sioniste, on est comme contraint d'oublier ce que nous venons de dire sur le mouvement national palestinien arabe. C'est le pile ou face de la même pièce de monnaie. Le mouvement du sionisme politique entend s'enraciner dans l'antique histoire juive, depuis la « première montée » en Palestine à la suite de Moïse et, surtout, de Josué le Conquérant, il y a plus de 3 000 ans. Pourquoi nier à priori l'existence d'un sentiment national juif attaché à la terre palestinienne? Le mouvement nationaliste sioniste s'est formé et a réveillé cet antique attachement à la « Terre d'Israël » au moment même où le mouvement nationaliste arabe a pris corps en se fixant de manière privilégiée sur la Palestine. Il s'agit de deux nationalistes vigoureux et contemporains et, en eux-mêmes, exclusifs l'un de l'autre comme l'est tout nationalisme. Seulement, l'entreprise sioniste prend place, indiscutablement, dans le grand mouvement européen de colonisation du monde. Non pas qu'elle soit une pure et simple conquête coloniale. Elle est un composé d'une foi religieuse longuement mûrie et éprouvée, d'une utopie socialisante, d'une revanche nationale, d'une ambition coloniale enfin. Tous ces éléments s'entremêlent. Et si l'Etat juif préconisé et décrit par Herzl (1896) sera, dit-il, « pour l'Europe un morceau du rempart contre l'Asie », et si la « colonisation juive en Palestine » déclarée et encouragée dès lors par les Congrès sionistes, se réalise effectivement grâce à l'administration coloniale britannique, si, plus tard, le partage de la Palestine et la reconnaissance de l'Etat israélien sont dûs au soutien massif des Etats-Unis et des anciennes puissances coloniales, si, depuis lors, l'exceptionnelle mise en valeur économique d'Israël repose à la fois sur une main-d'œuvre hautement qualifiée européenne ou même américaine transplantée en Israël à la place des Palestiniens arabes expulsés d'une manière ou d'une autre, et sur un apport phénoménal de capitaux des pays riches (plus de 1/10^e des sommes

consacrées par ceux-ci aux pays du Tiers-monde vont à Israël, soit, jusqu'en 1966, une moyenne annuelle de 400 millions de dollars, et, depuis 1967, de 700 ou 800 millions de dollars !), si tout cela définit l'action sioniste puis l'Etat d'Israël comme un fait colonial et une démarche impérialiste dont il ne sort nullement jusqu'à présent, il n'en reste pas moins qu'un nationalisme juif existe bel et bien, centré sur la Palestine, puis sur l'Etat national d'Israël créé par conquête et défendu par l'armée la plus forte du Moyen-Orient. Tout au long des siècles de diaspora, les différentes communautés juives de par le monde avaient toutes des traits dans lesquels on peut reconnaître un peuple, une ethnie relativement homogène malgré les origines diverses de ses membres. Le sionisme politique est né précisément au moment où, en Europe occidentale, l'assimilation des juifs devenait la règle. Les vagues d'antisémitisme européen (de l'affaire Dreyfus jusqu'à l'holocauste nazi) semblèrent justifier le réveil national juif et le projet étatique sioniste.

Un conflit nationaliste

Ainsi, il y a très certainement un conflit national, nationaliste même, en Palestine. Une solution raisonnable de paix définitive ne sera possible que par des compromis. Mais le nationalisme est, par essence, exclusif et sans compromis-

sion sinon tactique. Or la société juive israélienne forme une nation, cela ne semble pas niable, et la revendication des juifs israéliens originaires des pays arabes est une revendication de classe qui implique, non pas la mise en cause de la nation israélienne, mais au contraire leur plus complète identification nationale, à eux juifs « noirs ». Les seuls exclus de la pleine nationalité israélienne sont les Arabes d'Israël que les contrôles policiers, politiques et scolaires se sont efforcés, dès le début d'Israël, de dénationaliser complètement. Ces indigènes que la Déclaration Balfour définissait comme « collectivités non-juives » devaient être aussi maintenues, si possible, comme « non-vraiment arabes ». Etait-ce réellement possible ? La contradiction des deux nationalismes n'apparaît-elle pas par excellence dans cette confrontation sourde au sein même de l'Etat d'Israël ?

Pour l'Israélien juif moyen, le Palestinien n'existe pas vraiment : il est un Arabe de la Syrie du Sud; et la nation arabe est vue comme un mythe raciste qui a pour but d'opprimer les minorités non-arabes du Proche-Orient. Pour le Palestinien arabe moyen, le Juif d'Israël n'est qu'un Polonais, un Allemand, un Hollandais, un Marocain ou un Américain qui s'agrége à un Etat colonial artificiel sur un territoire volé à la patrie arabe. La même Palestine est, d'un côté, identifiée à l'Etat unique de la vaste nation juive dispersée, et, de l'autre côté, elle est considérée comme l'un des Etats (encore

colonisé), de l'unique et vaste nation arabe. La Palestine Etat-juif a pour vocation de rassembler l'ensemble de la nation juive, tandis que la Palestine Etat-arabe se sent appelée à se fondre dans une nation arabe unitaire. Pour le Palestinien modéré, la moindre des choses sera qu'Israël renonce clairement et effectivement au sionisme, c'est-à-dire au nationalisme juif mondial qui, selon la Loi israélienne du retour (1950) invite n'importe quel juif du monde à devenir israélien en Israël. Pour l'Israélien juif modéré, il faut, avant tout compromis, que les Palestiniens renoncent au nationalisme arabe qu'implique leur projet d'une Palestine arabe démocratique. Une Palestine unitaire bi-nationale judéo-arabe n'est pas aussi aisée à imaginer que la Suisse des cantons ou la fédération yougoslave, parce que précisément le nationalisme israélien est encore fortement « pan-juif », et que le nationalisme palestinien reste « pan-arabe ». Or ce sont là les caractéristiques propres, jusqu'à présent, de ces deux expériences nationales en conflit. Ces caractéristiques sont-elles en train de s'estomper depuis la guerre d'octobre 1973 ? Peut-être, mais bien modérément.

Les opinions contradictoires des parties en présence montrent encore l'ampleur de la divergence des deux sentiments nationaux.

Olivier CARRE

Professeur à

l'Ecole des Sciences Politiques

mrap

PRESIDENT : Pierre PARAF;
VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M^e George PAU-LANVEGIN, Dr François GREMY;
SECRETARE GENERAL : Albert LEVY;
COMITÉ D'HONNEUR : Henri ALLEG, Bâtonnier Paul ARRIGHI, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Pierre COT, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Hubert DESCHAMPS, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Jean HIERNIAUX, Pierre JOXE, Alfred KASTLER, Jean LA-COUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAËN, Jacques MADAULE, René MAHEU, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Etienne NOUVEAU, Jean PICART LE DOUX, Emile POLLAK, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Monseigneur Guy RIOBE, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CANALE, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATE-NOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Bernard ZEHRFUSS.

Robert ATTULY, Vincent AURIOL, Docteur Jean DAL-SACE, Georges DUHAMEL, Yves FARGE, Francisque GAY, Jacques HADAMARD, Georges HUISMAN, Jules ISAAC, Frédéric JOLIOT-CURIE, Henri LAUGIER, Jean LURCAT, André MAUROIS, Darius MILHAUD, Françoise ROSAY, Marc SANGNIER, André SPIRE, Chanoine Jean VIOLET.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
 120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléph. : 231.09.57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix

J'adhère au M.R.A.P. *
Je m'abonne à Droit & Liberté *

* Rayer la mention inutile.

Nom (en capitale) _____
 Prénom _____ âge _____
 Profession _____
 Adresse _____
 Code postal _____ Ville _____

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 30 francs) est inclus à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

Abonnement d'un an à DROIT et LIBERTÉ (40 F). Abonnement de soutien (100 F). Etranger (60).

C.C.P. : 6070-98 - Paris.

IMPORT **EUREC** EXPORT
Henri SEBBAN
 ACCESSOIRES EQUIPEMENTS MOTOCYCLES
Pneumatiques METZELER
 19, rue du Château d'Eau
 75010 PARIS
 Tél. 607.34.46 et 47



METZELER

Norva Newyorker **CDT** colmac G. B.
 DISTRIBUTEUR

HOFFMAN
 MATÉRIEL DE REPASSAGE - PRESSES A THERMOCOLLER
 FOURNITURES TEFLON
 42, bd Richard-Lenoir B.P. 87.75.522 PARIS CEDEX 11
75011 PARIS Tél. : 355.00.95 lignes groupées

case réservée
R.B. s.a.

Biril
 LE VÊTEMENT DE LUXE DE PARIS
 25, RUE DU RENARD - PARIS. IV^e
 TÉL. 277-90-00 - 278-31-60

fourrures "AU RENARD BLEU"
 modèles "lanvin"
 SERVICE APRÈS-VENTE
 68, avenue des Gobelins
 75013 PARIS
 Téléphone 331.16.85

laura madison
 prêt à porter
 M Tél. : 887.74.46 - 887.67.51
 16, rue Montgolfier, 75003 Paris
 R. C. Paris 72 B 831

FABRIQUE D'IMPERMEABLES
IMPER-EPEL
 Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs
 *
 10, RUE DES FILLES DU CALVAIRE
 75003 PARIS
 ☎ { 607.39.33
 { 887.24.06
 SPORTSWEAR
 Métro : FILLES DU CALVAIRE

CINEMA



Italiens au Brésil.

La Cécilia

Le récit se déroule à la fin du siècle dernier, dans les années 1885, années si importantes pour le mouvement ouvrier en général et pour le mouvement anarchiste en particulier.

Alors que nous assistons au développement du syndicalisme, Giovanni Rossi, socialiste libertaire et un groupe d'anarchistes Italiens décident d'émigrer au Brésil afin d'établir une communauté. La Cécilia, dans laquelle ils pourront tenter de mettre en œuvre leurs idées.

Jean-Louis Comolli, ancien critique aux « Cahiers du Cinéma » nous offre-là un film tout à fait remarquable, qui a le mérite de poser un regard réaliste sur cette communauté qui décide d'évoluer en marge du mouvement ouvrier de l'époque. Rossi se présente un peu historiquement à contre-courant. Les membres de La Cécilia ne cesseront de se heurter au problème résultant de l'opposition entre spontanéisme et organisation. Et si le film se termine sur l'échec de l'expérience, n'en tirons pas de conclusions hâtives; peut-être s'agit-il de l'échec de cette forme de spontanéisme et non pas du dogme en lui-même.

Dans tous les cas, le film de Comolli est une invitation au dialogue, on ne peut le refuser. Importance de la pression extérieure (de l'histoire du Brésil) qui frappe à la porte de La Cécilia, et qui frappe de plus en plus fort... Emigrés au Brésil, les membres de la communauté sont-ils toujours

Italiens ou sont-ils devenus Brésiliens ?

Comme on peut le constater, le film est très dense mais jamais inabordable, et cela est dû à cette atmosphère de vie, de crédibilité des personnages qui se dégage de cette œuvre. La photo est très soignée, et quant à la façon de filmer de nombreuses scènes en mouvement circulaire, caméra à l'épaule, il y a un peu de Janaco, un peu des Tavianni, beaucoup de Comolli. Incontestablement un chef-d'œuvre.

P.P.

Blondy

Jusqu'ici, Sergio Gobbi avait au moins « le mérite » de ne filmer que ce qu'il connaissait : le monde frelaté des poupées de luxe et minets-Cardin enivonnés, roulant en Porsche ou Rolls Royce (selon l'âge). Dans son dernier « navet », il se lance malheureusement dans une « politique-fiction » pour le moins dangereuse : un beau sadique martyrise une jeune et jolie femme. Mais c'est pour atteindre, à travers elle, son amoureux de mari, un grand conférencier américain qui parcourt le monde, pour l'informer du danger suprême : les armes bactériologiques. Après sa mort, nous apprenons, stupéfaits, que ce beau jeune homme aux yeux bleus, mais « cheveux noirs et frisés » porte un nom oriental, et fait partie d'un redoutable réseau terroriste international qui s'est rendu coupable, entre autres, d'une fusillade dans un aéroport japonais...

M.E.

L'arbre de Guernica

Il a fallu attendre 1975 pour qu'un cinéaste prenne, 30 ans après Malraux (l'Espoir) et Joris Ivans dont le film tourné en 1937 ne sort en France qu'en 1975, l'initiative de faire un film sur la guerre d'Espagne. Alors Arrabal vint, vit les difficultés de tous ordres; - distribution (les grandes maisons de production ne voulant pas pour des raisons financières perdre le marché espagnol : le Fascisme a le bras long !) - réalisation (les fascistes, en Italie où fut tourné le film, avaient détruit les décors) et ayant vaincu toutes

La crucifixion des nains.



les difficultés nous livra : l'Arbre de Guernica.

Guernica, symbole de la barbarie franquiste occupe une place particulière dans le cœur de tous les républicains espagnols et de celui d'Arrabal dont le père mourut sous les balles des armées de Franco. Le ton d'Arrabal pour ce film est tout nouveau et surtout beaucoup plus compréhensible pour une plus grande partie de spectateurs, le poète est devenu aussi militant populaire. Le résultat est admirable à tous les points de vue : des images d'une rare sensibilité dans lesquelles le Peuple, principal martyr, est toujours présent au centre de cette guerre qui fut un immense laboratoire pour les armées nazies. « Quel est ton nom ? » demande Vandale à Goya et le bombardement survient. C'est une Espagne à la recherche de son identité que nous décrit l'auteur. Certains symboles sont révélateurs d'un certain génie : la crucifixion des

nains, la mise à mort du poète... Arrabal nous entretient de « bonnes façons » des « deux seuls spectacles tolérés sous le franquisme : la messe et la corrida ». Les effets sont loin d'être gratuits. De plus, une excellente musique porte les images avec efficacité. Incontestablement l'œuvre la plus achevée, la plus perceptible, de ce poète qui exprime tout son espoir dans un final où l'Espagne retrouve enfin son entité.

El Chergui (1)

De plus en plus, le cinéma du Tiers-Monde frappe à la porte de notre civilisation occidentale et il importe de leur ouvrir, ne

serait-ce que pour que nous puissions prendre quelques leçons de cinéma. En ce sens, El Chergui (2) est tout à fait remarquable. Et peut-être que l'exemple à suivre nous vient de là-bas. Sur une histoire simple, une femme a recours à des pratiques magiques pour essayer de dissuader son mari de prendre une nouvelle épouse. En parallèle à l'aliénation de la femme à son milieu, Moumen Smihi nous dresse le tableau de Tanger « capitale des vents » en 1954 sous domination internationale. A l'aliénation de la femme, répond celle de la ville, qui va vivre tout comme Aïcha qui périt noyée lors d'un bain sacré, des heures d'émeutes et de répression de la part du colonialisme français.

Smihi et son équipe réalisent d'autre part au niveau de la pellicule noir et blanc un travail tout à fait remarquable. Rarement il nous a été donné de voir autant de dégradés.

Il importe de découvrir ce film, cela dans le sens d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension d'un cinéma et d'une culture différente.

Pascal POUILLOT

- (1) El Chergui (vent d'Est) : Les montagnards de l'Atlas disent que ce vent est mauvais pour les femmes malheureuses en ménage.
- (2) Film marocain. Grand Prix du Festival de Toulon - 1975.

Le gitan

Il est sympa, et assassin : le pistolet prompt, mais que de tendresse avec les enfants ! Plein de courage et d'astuce, cruel et têtu, mais pas avare des billets récoltés dans le sang des hold-up. Lui seul, de sa bande, échappera à la police. Avec - comme il se doit - sa mèche noir barrant le front, son chapeau rond et sa boucle d'or à l'oreille, il suivra, sans fin traqué, son destin errant de « loup solitaire » et pensif.

Car il pense beaucoup. A sa condition de gitan. Et en parle. Pas étonnant, puisque c'est Alain Delon qui l'incarne. Il éprouve « un profond dégoût qui lui vient de sa race », il se sent « partout étranger ». N'a-t-il pas, dans sa révolte, tue le maire d'un village qui avait expulsé sa famille ?... On voit même des scènes où la police fait irruption dans un campement de gitans et chasse brutalement ceux-ci (cela ne se passe pas en France, bien entendu, mais en Belgique !)

Ainsi, sur la musique de Django Reinhardt, la note « sociale » permet de faire passer, et même de justifier, le stéréotype du gitan, tel que le racisme le plus odieux le propage à travers l'idéologie courante : ce n'est pas leur faute, mais « ces gens-là », ils ont le crime dans la peau... l'insécurité actuelle, c'est eux... ils cachent les gansters dans leurs roulottes... méfions-nous de leurs longs couteaux.

Un film sans originalité, ambigu et nocif.

L.M.

LIVRES

Billy Francarabe

Mohamed Ben Lakdar, dit Billy, né en France de parents algériens. Il a deux noms, car sa

mère avait donné à l'administration son nom familial de village... De plus, ses papiers portent trois ans de plus que son âge !...

« Sans âge, sans nom réel, sans langage réel, il est devenu un garçon de nulle part qui n'appartient à personne ».

Cela le conduit à la délinquance, au tribunal, etc... trois ans après sa « casse », à une mesure d'expulsion... remise à plus tard par son entrée au sana. « Tout le monde est gentil; on le soigne, comme dans les prisons on arrange le condamné à mort avant de l'exécuter ».

Une présentation originale : le récit sur la page de gauche, sur la page de droite, des notes abondantes (la paperasserie..., le racisme vécu par des jeunes...; le Ramadan..., une justice marquée par l'argent... etc.)

Mais vous ferez sans doute comme moi : pour chaque chapitre, vous lirez d'affilée, les pages de gauche...

Michel MICHEL

Editions Ouvrières

Mythes révolutionnaires du Tiers Monde

Pour l'impérialisme américain, comme le rappelle Noam Chomsky dans sa préface, « le défi immédiat est celui des mouvements nationalistes révolutionnaires du Tiers-Monde... qui luttent pour une relative indépendance, un développement fondé sur les besoins intérieurs, pour la modernisation et le progrès social... » Quelle est la nature de ces mouvements ? Pourquoi nombre d'entre eux ont-ils échoué et quelques-uns seulement réussi ?

C'est à ces questions que tente de répondre Gérard Chaliand qui a passé dix années à enquêter sur le terrain et à la réflexion théorique sur et dans le Tiers-Monde, dans des maquis de Guinée Bissau avec son ami A. Cabral, au Nord Vietnam bombardé, au sein de la guérilla colombienne, dans les camps palestiniens, après avoir milité activement contre la guerre d'Algérie. Etayant ses jugements sur des références économiques et sociologiques solides (sa connaissance des paysanneries, du Tiers-Monde lui a permis d'écrire des livres sur les paysans guinéens, vietnamiens, algériens), à l'aide de tableaux parfois lourds, l'a-

teur analyse également à la lumière de l'histoire mondiale depuis 1945, la théorie de l'insurrection et de la contre-insurrection, depuis Clausewitz jusqu'à Giap, Mao, Castro, etc... Mais le corps de l'ouvrage est la partie consacrée aux « métamorphoses du socialisme », dont il dresse une solide et plausible typologie, à travers divers avatars de la révolution « nationale » (Egypte, Algérie, Ghana, Pérou, Chili, etc...), « nationale et sociale » (Nord Vietnam), et « marxiste léniniste » (U.R.S.S., Yougoslavie, Chine). Montrant aussi la puissance de la contre-offensive impérialiste, qui s'ajoute aux multiples « dénaturations » du socialisme, l'auteur se montre très pessimiste et sans doute exagérément critique pour les révolutions arabes et africaines « seulement » « nationales ».

Mais l'intérêt majeur indéniable de ce tout récent ouvrage est qu'il fournit une contribution de poids à l'analyse théorique du Tiers-Monde, qui a été, jusqu'ici beaucoup plus l'objet de mythes, à la fois de la part de ses détracteurs et partisans occidentaux que de ses élites, plutôt qu'un objet d'analyse réaliste.

Yves THORAVAL

Editions du Seuil.

Dans une forêt imaginaire

Jacques Burstein-Finer s'est déjà fait connaître par plusieurs œuvres éditées en yiddish et en français : « L'heure du crépuscule », « Ofsnai, dix ans plus tard », « Les quatre saisons », « Les brumes de l'été », « Les deux familles ».

C'est le deuxième ouvrage de cet écrivain qui paraît en français : 215 pages inspirées du folklore yiddish et surtout de

nombreuses poésies, toutes chantant l'amour de l'auteur pour ses nombreux petits-enfants, Emmanuelle, Olivier et Anne auxquels ce livre est dédié. Il est aussi un hommage « à toutes les familles de France dont la solidarité et les sentiments profondément humains ont sauvé l'existence d'innombrables enfants juifs, en un temps où cette action était une forme de courage. »

Les poèmes sont admirablement traduits par Charles Dobzinski, les illustrations sont de Boris Talitzki, de Marek Rudniki et de Kolnik, la préface d'André Vidal.

Ce que l'on goûte le plus chez Burstein-Finer, c'est son expression fraîche et lumineuse, la subtilité de ton de ses poèmes qui créent un climat sensible, d'une résonance musicale, lyrique, pleine d'intimité.

En grands accents vivants, il fait couler un chant d'amour et de joie d'un grand-père ému et comblé. Ses sentiments sont les plus nobles... et parfois pleins d'humilité.

De nombreuses pages du livre comportent des contes destinés aux « grands et petits », tout particulièrement aux jeunes. Son approche de ses problèmes est empreinte de compréhension et de profond espoir.

Henri ADAM

Editions Vendôme-Opéra

ABRAHAM

Une création du Théâtre de la TARENTULE au Théâtre Mouffetard (76, rue Mouffetard Paris 5^e)

du 2 mars au 10 avril à 20 h 30

THEATRE

an die musik

La musique de Schubert par laquelle commence la pièce, montée au Récamier par le groupe théâtral de Pip Simmons, introduit un bien étrange concert. Dans les usines de la mort que furent les camps de concentration hitlériens, ces hommes qui chantent, qui jouent parce que tel est le désir de leurs bourreaux,

font s'étrangler dans la gorge le rire qu'entraîne leurs tragiques pantomimes. Ce jeu de l'humour qui se glace, au moment même de naître est un instrument redoutablement efficace qui donne au spectateur le frisson de se sentir un instant inhumain, mais par la même l'occasion d'une impressionnante prise de conscience.



Yvan Labéjof

théâtre et identité

Photo : Marie Dollard



Solitude ho l fais ton jeu.

La prise de conscience d'une identité culturelle est un chemin qu'ont suivi la majeure partie des intellectuels du Tiers Monde. Les Antilles échappent d'autant moins au phénomène qu'une volonté d'assimilation s'exerce avec force de la part des autorités. Les problèmes et les réalisations du Théâtre du Fer de Lance sont à cet égard significatifs, comme en témoigne l'interview que nous a accordée son metteur en scène, Yvan Labéjof.

Question : Yvan Labéjof, vous montez avec le Théâtre du Fer de Lance une pièce : « Solitude la mulâtresse » adaptée par Patrick Chamoiseau d'après le roman d'André Schwartz-Bart (1)...

Yvan Labéjof. Oui, nous allons jouer cette pièce au Théâtre Populaire des Flandres, Centre Dramatique du Nord à Lille à partir du 10 février jusqu'à la fin du mois.

Q. Pourquoi à Lille ?

Y. L. Pendant un an j'ai cherché des théâtres susceptibles d'accueillir ma Compagnie. Or, même des directeurs de théâtre amis, n'ont accordé la moindre attention à notre projet. Par contre, Caryl Robichez qui dirige le T.P.F. a tout de suite été séduit par le contenu de la pièce, et la façon dont je voulais la présenter. Mais nous n'en resterons pas à Lille, nous jouerons dans d'autres villes du Nord, à Amiens, puis à Paris et aussi, ce qui est très important pour nous, nous présenterons la pièce dans le cadre du Festival Culturel de Fort-de-France, en juillet.

Q. Parlez-nous de cette pièce et de son contenu.

Y. L. Il s'agit d'un personnage féminin (Solitude) né à la fin du 18^e s. dans une habitation (2) dans la Guadeloupe esclavagiste. Cette jeune fille, mulâtresse, est le fruit d'une pariaade (3). Abandonnée par sa mère « marronnante » (4) elle est aussi tenue à l'écart par les colons. On est en pleine période de répression militaire contre les « nègres marrons ». Solitude les rejoint dans les montagnes où ils sont poursuivis.

Q. Est-ce une pièce à message ?

Y. L. Oui si l'on veut. C'est en tout cas une pièce qui doit aider à la prise de conscience, de ce qu'est la réalité antillaise aujourd'hui.

La démarche de ces nègres marrons était déjà nationaliste. Ils voulaient une Guadeloupe guadeloupéenne, c'est-à-dire débarrassée de l'opresseur français. Pour nous cette pièce a donc un intérêt contemporain.

Q. Quelle signification prend cette pièce selon vous ?

Y. L. Cette pièce appartient au patrimoine culturel antillais. C'est un document sur le plan de l'Histoire de nos pays que nous découvrons à petits pas. Elle est un élément parmi d'autres qui permet aux Antilles françaises de retrouver leur identité culturelle. On ne peut exister que si l'on connaît ce que l'on a été. Or on nous a menti sur notre Histoire. Les Français sont aussi impliqués, donc cette pièce les concerne.

Q. Cette identité et même cette entité antillaise, vous êtes plusieurs à vouloir l'affirmer.

Y. L. Oui, tout Antillais conscient de la réalité coloniale et de son aliénation veut affirmer son identité. De nombreux artistes et écrivains dans tous les domaines font des recherches dans ce sens, créent dans ce sens avec plus ou moins de force et de tâtonnements aussi.

Q. Il est encore trop rare de voir des œuvres portées à la scène ou à l'écran par des Noirs et avec des Noirs, en France.

Y. L. Oui ! Pour ce qui nous concerne, Patrick Chamoiseau, est un jeune auteur martiniquais. Saisis par l'intérêt du roman, nous avons ressenti l'un et l'autre l'impérieuse nécessité de l'adapter pour le théâtre, afin que cette pièce soit montrée à son public — celui des Antilles et aussi celui de France. Tous les comédiens, sauf un qui est ivoirien, sont antillais.

Q. Quelle est la situation pour vous aux Antilles ?

Y. L. C'est là-bas, chez moi, que j'ai senti la nécessité de créer une troupe professionnelle car cela n'existait pas. Il n'y a que des troupes d'amateurs. La forme et le contenu des pièces que traitent ces troupes et la nôtre en particulier n'a pas le soutien de l'administration de tutelle (Service Culturel Départemental). De ce fait, n'ayant aucune subvention, et les structures culturelles n'existant d'ailleurs pas, les gens de théâtre, ne peuvent vivre aux Antilles. Les comédiens antillais comme les artistes d'autres branches sont obligés de s'exiler pour vendre leur art et en vivre.

Q. Est-ce plus facile pour vous ici ?

Y. L. Oui et non ! Nous sommes à pied-d'œuvre pour taper aux portes des Ministères, mais pour nous, l'important ici, est de faire la preuve de notre existence et de nos qualités. Donc d'obtenir les subsides indispensables pour que vive notre théâtre.

Q. Le racisme entre-t-il en compte dans vos difficultés ?

Y. L. Oui bien sûr. Mais nous subissons surtout une ségrégation due à une situation coloniale. On n'attend pas de l'Antillais qu'il crée au théâtre, mais seulement qu'il consomme le théâtre occidental. Nous subissons une forme de paternalisme quand on utilise les comédiens antillais — et africains aussi — pour tenir de « bons rôles de gens de couleur ».

Ce qu'il faut considérer en définitive, c'est qu'une nouvelle vague d'auteurs antillais est née, qui régénère la littérature antillaise. Et, il faut le dire, la plupart du temps ces auteurs s'expriment pour et par le théâtre. Nous avons les raisons pour défendre la culture antillaise, nous avons chaque jour de nouvelles armes.

Propos recueillis par
Lucky THIPHAINÉ

(1) Paru aux Editions du Seuil.
(2) Domaine ou plantation du colon, lieu.
(3) Lors du transport des esclaves du continent africain aux colonies, les marins des bateaux négriers « cuissaient » les femmes. Solitude était le fruit de ce « cuissage » ou pariaade.
(4) « Marron » adjectif donné aux nègres esclaves, qui révoltés fuyaient l'habitation.

trois écoles ...en Alabama ?

ESPRIT DE CONTRADICTION ?

En été 1974, des parents, venus pour la première fois visiter leurs enfants dans une colonie de vacances aux environs de Lyon, découvrent que 90 % des enfants sont algériens. Ils décident alors, sur le champ, de ramener leurs deux fils à la maison !...

Deux jours plus tard, gênés, ils reviennent demander au directeur de la colonie de bien vouloir reprendre leurs enfants, ceux-ci insistant pour rejoindre leurs camarades !...

Dire que le racisme, ce n'est pas « naturel », comme le fait le M.R.A.P., c'est également dire qu'il y a moyen de lutter contre; et sans doute l'éducation est elle un moyen privilégié pour supprimer les préjugés, les attitudes méfiantes ou hostiles.

Il n'en est que plus regrettable de voir parfois, ceux là même qui ont la charge d'éduquer les enfants, se faire par l'exemple qu'ils donnent, les propagandistes du mal. Plusieurs écoles ont vu se développer chez les parents d'élèves des réactions scandaleuses face à la présence d'enfants de migrants dans les classes. Certains n'ont pas craint, comme le montre l'article qui suit, d'organiser une véritable ségrégation entre les enfants. Quel serait notre pays demain, s'il ne se trouvait personne aujourd'hui pour dénoncer et combattre de telles aberrations ?

I Deux écoles à fort pourcentage d'enfants immigrés désertées par les fants français :

Ecole Turgot, à Sartrouville :

L'école du « vieux Sartrouville » où, dans des logements insalubres, s'entasse une importante population de travailleurs immigrés, accueille depuis de nombreuses années leurs enfants : d'Afrique du Nord depuis 1959, portugais à partir de 1965.

En dépit d'une opposition passagère entre enfants maghrébins et enfants portugais nouveaux-venus (en relation avec une opposition au niveau des parents), l'insertion de tous ces enfants dans les classes se fait sans problèmes, les résultats scolaires sont satisfaisants et l'on ne constate pas d'attitudes racistes de la part des enfants français fréquentant l'école.

Et pourtant, devant l'élévation constante du pourcentage d'enfants immigrés dans les classes, les parents français retirent peu à peu leurs enfants de l'Ecole Turgot... Ils les envoient alors dans des écoles privées voisines, ce qu'on ne saurait empêcher, mais, également, « s'arrangent » pour les faire inscrire dans d'autres écoles publiques, hors de leur secteur scolaire, ce qui est difficilement admissible !

Ainsi, du fait de la réaction raciste de ces parents et des complicités qu'ils rencontrent au niveau administratif, l'effectif de l'Ecole Turgot est tombé, en quelques années, de 423 élèves en 1971 à 205 élèves en décembre 75 (la proportion d'enfants étrangers étant alors de plus de 75 % : 103 enfants maghrébins, 49 enfants portugais, 2 enfants espagnols, 51 enfants français). Mais la plus grave conséquence de cette baisse d'effectif a été, pour cette rentrée scolaire, la fermeture d'une classe et, pour un proche avenir, la menace de fermeture pour une autre classe !... (ceci alors qu'au moins 25 élèves, mais peut-être beaucoup plus, qui devraient fréquenter l'Ecole Turgot sont inscrits dans les écoles publiques voisines !...)

Mme Reynaud, chargée de la direction de l'Ecole Turgot, a multiplié les démarches pour essayer de faire respecter les secteurs scolaires, mais on lui a affirmé « que la loi autorise les parents à choisir pour leurs enfants une école extérieure à leur secteur scolaire quand les possibilités d'accueil dans cette école ne sont pas saturées ». La crainte de Mme Reynaud et de ses adjointes malgré l'appui de leur Inspecteur départemental est de voir de nouvelles fermetures de classes qui rendraient leur tâche de plus en plus difficile et qui contiendraient au départ des institutrices exerçant depuis de longues années dans cette école où elles obtiennent, grâce à leur expérience, des résultats satisfaisants et où elles sont profondément attachées à ces enfants et à leurs familles dont elles ont su acquérir la confiance.

Groupe scolaire Jules Ferry, à Villeurbanne

Comme à Sartrouville, une école du quartier ancien de Villeurbanne, rue Olivier de Serres, est devenue, par la concentration des immigrés, un véritable « ghetto » dans la ville...

En 1970, ce groupe scolaire recevait 60 % d'enfants de travailleurs immigrés, surtout maghrébins, et bon nombre de parents français, là aussi, retirèrent leurs enfants pour les diriger vers l'enseignement privé.

Or, la rentrée de septembre 1974 vit l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire, Louis Pasteur, situé juste en face du groupe Jules Ferry, et destiné à recevoir les enfants d'un nouvel ensemble immobilier « de standing » : La Perralière. Alors, tous les parents français qui n'avaient pas déjà envoyé leurs enfants dans des écoles privées se précipitèrent pour les faire inscrire au groupe Louis Pasteur, et, sur les 268 enfants qui restaient à Jules Ferry, 256, étaient étrangers, soit 95 % ! (proportion destinée à s'élever encore puisqu'à proximité de la rue Olivier de Serres deux nouveaux foyers pour immigrés étaient en voie d'achèvement...)

Les enseignants du groupe Jules Ferry et les parents étrangers (ceux-ci ont fait une grève de deux jours) ont dénoncé cette ségrégation, appuyés par la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (Fédération Cornec) de Lyon.

ETABLISSEMENTS

70, rue du Molinel, LILLE

Tél. 54.86.21

JITEX

BONNETERIE

GROS ET DEMI-GROS

COURS ET
FINS DE SÉRIE

Créations

MEM

FABRICANT CONFECTION
DAMES ET ENFANTS

110, Rue du Molinel - LILLE
T. 54.49.55

**SUISSA
EQUIPEMENT**

33, quai de la Tournelle
75005 PARIS

TÉL. 325-33-02 • 325-53-12

Ensemble Direction

Meubles de Bureau et de Classement

Sièges

FABRIQUE DE MAROQUINERIE

Spécialité de petite Maroquinerie

Maro-Lux

Porte-Monnaie
Portefeuilles
BOTzaris 99-42

Porte-Cartes
Articles de fumeurs
NORd 72-20

8, RUE ALIBERT - 75010 PARIS

CHARVAL JUNIOR

S. A. R. L. AU CAPITAL de 600.000 Francs

Manufacture de Vêtements d'Enfants

241, Rue Saint-Denis - 75002 PARIS

☎ 233-86-36

Gm

Groupe de Manufactures Textiles

PRÊT-A-PORTER MASCULIN

11, RUE BICHAT - 75010 PARIS
☎ 205-51-40

TELEX : 220975 F

Action de la Fédération Cornec de Lyon :

— Six réunions dans le secteur de tous les Conseils de Parents d'Elèves furent organisées pour éviter le développement de réactions racistes.

— La Commission départementale de scolarisation des enfants d'immigrés (qui se réunit au siège de la F.C.P.E. de Lyon) fit paraître un article dans le journal des parents d'élèves du Rhône (« De la Famille à l'Ecole »), article intitulé « Le racisme chez nous ? »

— Le Comité de Coordination de la F.C.P.E. de Villeurbanne édita un tract : « L'Ecole et les enfants d'immigrés », exposant la situation et les revendications, en particulier la possibilité de répartir, — grâce à un système de ramassage scolaire, — les enfants immigrés dans différents groupes scolaires, pour arriver à un taux de 35 % d'enfants étrangers par classe (principe accepté et par les parents français de Louis Pasteur, et par les parents étrangers de Jules Ferry qui manifestaient ainsi leur désir de ne pas être séparés de la population française).

— Des réunions eurent lieu également avec la présence de l'inspecteur départemental et de l'inspecteur d'Académie qui accordèrent au groupe Jules Ferry : la possibilité de conserver des classes avec un effectif de 20 élèves, une classe d'initiation, deux classes de perfectionnement.

— La situation un an après (telle qu'elle nous a été exposée à la Commission « Enseignement » au Congrès du M.R.A.P. en novembre 1975) :

En dépit de toutes ces démarches : à l'Inspection Académique, auprès du Député-maire de Villeurbanne (débat de 3/4 d'heure au Conseil Municipal), à la Préfecture (aucune réponse...), la situation du groupe scolaire Jules Ferry va en se dégradant : le service de cantine y a été supprimé (moins de 10 % des élèves y étant inscrits car les bourses de cantine y sont très rarement accordées...) et les élèves encore inscrits vont manger dans un autre groupe scolaire où ils sont mal acceptés. Dès lors, au niveau du primaire, il n'y a plus aucune communication, aucun dialogue entre écoliers français et écoliers immigrés, ce qui crée, lorsqu'ils se retrouvent plus tard au C.E.S., une agressivité allant jusqu'aux affrontements : ainsi, des milices de parents d'élèves se sont organisées pour surveiller la sortie des écoles !...

Il semble que, du côté de l'Administration, on laisse « pourrir » la situation en attendant de « résorber » (?) le ghetto de la rue Olivier de Serres ?...

II Une école où l'on refuse les enfants étrangers : Saint-Florent-sur-Cher
(cf. « le Monde » du 26.9.1975).

C'est un degré de plus dans la ségrégation qui a été franchi le lundi 15 septembre 1975 à Saint-Florent-sur-Cher, puisque, cédant à la pression de certains parents, une directrice a refusé d'accueillir dans son école des enfants étrangers !

Saint-Florent-sur-Cher est un bourg ouvrier de 6 800 habitants, bâti sur un terrain en pente douce et que la voie de chemin de fer partage en deux quartiers bien distincts : « en haut », le centre du bourg où habitent les gens « bien », « en bas », les cités H.L.M., les « blocs », où la population immigrée est importante.

A la fin de la précédente année scolaire, et pour équilibrer les effectifs de différentes sections dans ces deux écoles, l'inspecteur d'Académie pensa profiter de la proximité des deux établissements pour opérer des « transferts » d'élèves, ce qui allait dès le mois de juin 1975, provoquer une révolte des parents de l'école « du haut » : « Jamais mon fils n'ira à l'école des « pouilleux ! » déclarait un père d'élève !... (Il faut d'ailleurs noter que, deux ans auparavant, les inscriptions à une classe de neige tombèrent de 17 à 1 lorsque les parents apprirent que cette classe serait regroupée avec l'école « du bas » !...)

Des pétitions circulèrent et des pressions furent exercées sur la directrice de l'école « du haut » pour qu'elle s'oppose, le jour de la rentrée, aux transferts envisagés ! Et, le 15 septembre, des femmes d'ouvriers immigrés pleurent à la porte de l'école « du haut » où l'on ne veut pas accepter leurs enfants !...

Une tentative de conciliation réunit, l'après-midi, les deux directrices, l'inspecteur départemental, l'inspecteur d'Académie, des parents et le maire de Saint-Florent-sur-Cher. Réunion houleuse : « Ils se seraient battus ! » déclare le maire !... Devant cette situation passionnelle, l'inspecteur d'Académie renonça aux transferts envisagés, mais en exprimant son indignation devant les réactions racistes qui s'étaient opposées à son projet !

Au lendemain de cette affaire, une atmosphère de « guerre froide » s'est établie à Saint-Florent-sur-Cher et entre les deux écoles. La directrice de l'école « du bas » se déclare justement indignée et révoltée qu'on ait rejeté les enfants envoyés de son école ! La directrice de l'école « du haut » veut ignorer la gravité des faits et dégager sa responsabilité : « C'est une affaire entre l'inspection et les parents ». Elle affirme n'avoir qu'un but : « Faire de l'école une grande famille » !...

Renée BABOULENE

A NOTER

On nous signale les documents du Comité Catholique « Faim Développement » (1) qui donnent souvent des renseignements intéressants concernant le Tiers Monde et des problèmes divers. Le dossier 38 contient notamment un excellent article de Joseph Kizerbo, historien voltaïque, sur le thème : « L'Africain et son passé ». Ce texte a l'intérêt de balayer toutes les idées reçues sur l'Histoire africaine, trop longtemps présentée comme un magma de guerres tribales sans aucune importance dans le développement de l'humanité. Une collection à utiliser.

Le C.L.E.P.R. note en outre une recrudescence de lettres de lycéens demandant de la documentation. C'est évidemment un encouragement, c'est aussi une exigence. Le combat anti-raciste est de plus en plus perçu par les jeunes comme une nécessité pour l'avenir, encore faut-il qu'ils puissent trouver les moyens de le mener.

(1) Dossiers « Faim-Développement » - 6, rue d'Ecosse, 75005 Paris.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités : en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch.
Présidence : Yves Bouloungne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F

Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur : à partir de 30 F.

Adresser les adhésions à Mlle Renée Baboulene, 56, rue Lamarck, Paris-18*, avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Baboulene, Institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35, Paris).



autour du congrès

Photo : Gérard Noël



Dans l'optique de la préparation du Congrès, deux débats ont eu lieu, l'un avec des journalistes, l'autre avec des artistes, afin de voir comment les uns et les autres, dans leur sphère d'activité, envisagent le racisme et la lutte antiraciste. Dans les deux cas, l'analyse du phénomène et de ses causes a bien été dégagée, et le travail de la lutte antiraciste dans ces domaines a pu apparaître avec tous ses blocages mais aussi ses possibilités réelles.

En ce qui concerne la réflexion sur les problèmes et la mission spécifique de la presse la principale difficulté qui soit apparue est la nécessité d'aller contre une masse de préjugés qui sont diffusés et entretenus bien souvent par ignorance, mais qui sont des armes redoutables parce qu'ils apparaissent comme des évidences à force d'être repris; c'est le cas par exemple de l'explication pétrolière de la crise, mais aussi de clichés repris dans des récits de voyages ou au détour d'un article : les noirs sont avant tout des émotifs, les juifs ont une intelligence redoutable, etc.... Même sous des formes louangeuses créer des différences globales, « naturelles », et donc nécessairement imaginaires, c'est préparer le terrain pour qu'un jour on dise : les noirs sont incapables de pensée logique; les juifs ont un tempérament dominateur. Dans la presse, la première chose à faire est donc d'informer de façon explicative, même si les intérêts qui en déterminent la fonction, ne sont pas toujours prêts à permettre ce genre d'intelligence.

La presse et le Congrès

En fait on a pu recenser une trentaine de journaux pour parler du Congrès, c'est plus qu'un progrès, c'est un signe. L'antiracisme se renforce, les thèses et l'action du M.R.A.P. sont de plus en plus écoutées et appréciées. Certains pour le signaler seulement, d'au-

tres pour le commenter, les quotidiens ont été nombreux aux lendemains du Congrès à faire part à leurs lecteurs de cette manifestation. Pour « le Quotidien de Paris » qui y consacrait quatre colonnes en deuxième page c'est sous le signe de « l'espérance en une nouvelle race d'antiracistes » que s'est tenue cette réunion, des antiracistes dont la « fougue façonnera peut-être un monde différent ou la différence même ne sera plus pourchassée, assassinée, blanchie ». « Le Monde » retenait en titre « la montée du racisme et du fascisme » tandis que « L'Humanité » signalait l'audience du Mouvement dont témoignaient « le nombre, la qualité et la diversité des personnalités et des organisations françaises et étrangères qui y assistaient ».

Un grand nombre de quotidiens de province ou de journaux spécialisés rappelaient une des plus graves constatations faite par le M.R.A.P. : le racisme tue à l'heure actuelle, en France. Mais tous notaient également combien le Congrès avait montré l'existence et le développement d'un fort courant antiraciste, un antiracisme qui a un écho croissant dans le pays. De même, la presse faisait état de l'importance prise dans l'action du M.R.A.P. par les problèmes internationaux. « L'Indépendant » de Perpignan écrivait : « Il y a d'autres points chauds qui préoccupent le M.R.A.P. et notamment l'apartheid en Afrique du Sud... Il y a aussi le conflit du Proche-Orient... Aux Etats-Unis, les Rosenberg...; les prisons regorgeant de détenus noirs, les discriminations envers les Porto-Ricains... Etc... ».

Lès quotidiens ne furent pas les seuls à évoquer l'événement et plusieurs autres périodiques s'en firent l'écho. La revue « L'Algérien en Europe », organe de l'Amicale des Algériens en Europe y consacrait deux pages pleines après avoir déjà évoqué abondamment le débat préparatoire sur le thème « Presse et racisme ». L'importance

accordée au Congrès par un journal dont la vocation est d'informer et d'aider des travailleurs immigrés montre bien une des orientations fondamentales de notre action. Le président Paraf pour sa part y revenait dans une courte déclaration accordée à ce journal et après avoir assuré les travailleurs algériens en France de sa « chaleureuse et cordiale sympathie », il concluait : « En attendant que le développement de l'Algérie l'amène à utiliser sur place la main-d'œuvre de ses fils, ayons à cœur de leur offrir des conditions de vie dignes de la France des Droits de l'Homme dont nous voulons leur faire connaître le vrai visage, dignes de l'amitié qu'aux bons et aux mauvais jours nous n'avons cessé de leur montrer. »

« L'Unité », l'hebdomadaire du parti socialiste notait pour sa part que toutes les préoccupations internationales légitimes du M.R.A.P. ne devaient pas le Mouvement de son objectif principal, « le racisme à la française, qu'il soit violent... ou quotidien. »

Nous avons déjà évoqué dans le numéro précédent le débat qui eût lieu à France-Inter, lors de l'émission « Questions pour un samedi »; nous avons eu l'occasion d'exprimer nos réserves sur l'organisation de ce débat qui, pour autant qu'il informait sur le M.R.A.P. et son Congrès, n'en donna pas moins la parole au représentant d'un journal plusieurs fois condamné pour infraction à la loi sur le racisme. Quant à la télévision, on peut légitimement regretter qu'elle se soit contentée d'une phrase pour relater un événement qui aurait pu être une occasion d'informer sur des questions trop souvent méconnues et dont souffrent tant d'hommes.

En conclusion, on peut dire que, malgré quelques résistances regrettables, et des omissions auxquelles il fallait s'attendre, la presse a rendu compte du Congrès avec plus d'insistance et d'objectivité que d'habitude. Même si l'on peut espérer mieux, il faut y

voir un progrès dans la crédibilité de notre action, un gage de son utilité pour la société toute entière.

La mise en place des commissions

Ces encouragements pour l'action, le M.R.A.P. en a dès la fin du Congrès tiré les conclusions en mettant en place des commissions pour étudier chaque secteur important de son activité, pour déterminer de nouvelles formes de lutte. La commission « Animation et développement » se charge d'étudier les problèmes de structure et de finances qui sont, bien évidemment, une des bases de toute activité. La commission « Propagande » recherche les moyens nouveaux pour faire passer dans l'opinion les thèses de l'antiracisme tout en tâchant d'améliorer les outils que nous possédons déjà : « Droit et Liberté », mensuel et éditions; films mis à la disposition du public; conférences; expositions etc... La commission juridique s'efforcera de développer l'aide que le M.R.A.P. apporte déjà sur ce plan aux étrangers en butte à des discriminations ou à des problèmes spécifiques.

Une commission « Relations internationales » a pour fonction de maintenir les liens avec les multiples organisations qui ont participé au Congrès, de développer au sein du Mouvement l'information sur le racisme et la lutte pour l'égalité raciale à l'étranger, de promouvoir des actions de solidarité lorsque cela est nécessaire, comme par exemple dans le cas de l'Afrique australe. Les très nombreux problèmes que pose, de notre point de vue, la réalité de l'immigration sont abordés par une commission spécifique; même chose en ce qui concerne l'enseignement.

Déjà, ces commissions se sont mises au travail et ont commencé à rendre compte au bureau national de leur action et de leurs intentions. Il est à souhaiter que ces structures soient avant tout le moyen d'une plus grande responsabilité de tous les membres du M.R.A.P., point de passage obligé pour que le Mouvement se développe effectivement partout où la nécessité s'en fait ressentir.

le commerce des armes

Les positions prises par l'archevêque de Paris concernant les ventes d'armes rejoignent tout à fait celles du M.R.A.P. Fonder une économie, ou même comme on l'entend parfois, une politique de l'emploi, sur la vente d'engins, de mort, n'est pas digne de notre pays. Elle l'est d'autant moins que l'on s'aperçoit que les armes françaises sont en action dans presque tous les conflits du globe et dans des mains qui sont souvent celles de l'agresseur. C'est pourquoi le M.R.A.P. a envoyé la lettre suivante à Mgr Marty, le 14 janvier dernier.

« Eminence,

Le Bureau National du M.R.A.P. a pris connaissance avec un très vif intérêt de vos déclarations condamnant le développement massif du commerce des armes.

Nous sommes particulièrement sensibles au fait que les armes françaises sont présentes dans tous les conflits en cours, notamment au Liban et en Angola, et qu'elles sont fournies spécialement aux forces qui défendent l'injustice et l'oppression.

En se plaçant au premier rang de ceux qui renforcent l'armée et la police de la République Sud-Africaine, notre pays apporte un concours inadmissible à l'odieux régime de l'apartheid.

C'est pourquoi nous tenons à vous exprimer notre accord profond avec votre prise de position et à vous dire notre volonté de lutter pour donner à la France, aux yeux du monde, un visage de paix et de fraternité.

Veillez trouver ici, Eminence, l'expression de notre respectueuse considération. »

au jour le jour

- Le mercredi 23 décembre, le M.R.A.P. intervient auprès du préfet de l'Oise pour arrêter les menaces d'expulsion qui pèsent sur les locataires du foyer de Méru.
- Le mercredi 7 janvier, la XI^e chambre de la cour d'appel confirme la

condamnation de « Minute » à propos de l'article sur le M.R.A.P. et les Springboks : 2 000 Frs d'amende, 5 000 Frs de dommages et intérêts pour le M.R.A.P. et 2 000 Frs à Albert Lévy.

● Du 4 au 8 janvier, M. Nicolas Rigonaux représente le M.R.A.P. à la conférence internationale de Dakar sur les droits de l'Homme en Namibie.

● Le 9 janvier, un débat a lieu sous l'égide du M.R.A.P. au cinéma « 14 juillet », après la projection du film de Sydney Sokhona: « Nationalité : immigré ».

● Le vendredi 16 janvier, le comité de Versailles organise une soirée pour la réhabilitation des Rosenberg, à laquelle participent Albert Lévy, Stelio Lorenzy et Jacques Hily.

● Le 20 et le 22 janvier, trois débats sont organisés dans des centres d'enseignement sur le thème de l'apartheid et de la Namibie.

J.F. haïtienne - dactylo - Franc./angl. cherc. empl. - écrire au journal.

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en BOTTES
Femmes du 35 au 43 - Hommes du 38 au 48
6 largeurs différentes

(9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)
(6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)
(10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis

Georges Rech

Shop 22

PRET-A-PORTER
CHAUSSURES

22, Bd St-Michel - 75006 PARIS

Fabricants de Bonneterie

● POUR VOS FILS CLASSIQUES
ET FANTAISIE

● POUR VOS BOBINAGES A FACON

Valmy-Textiles

93, quai de Valmy Tél. 206-94-73
PARIS-10^e 607-32-80
Dépositaire des Ets DELMASURE
(laine peignée Nm 2/28, 1/28, 1/40)

ANNE-PATRIC

prêt à porter féminin

48, FAUBOURG SAINT-DENIS - 75010 PARIS

☎ 770-29-50

Fouks

MAISON DE COUTURE EN GROS

89, RUE RÉAUMUR - 75002 PARIS
Téléphone : 231 16-70 (4 Lignes groupées)

avec le m.r.a.p. voyage d'étude et d'amitié en Algérie

(fin mars)

Le m.r.a.p. a décidé d'organiser un voyage d'étude et d'amitié en Algérie, qui permettra à ses participants une meilleure connaissance à la fois des réalisations, des problèmes et des richesses touristiques de ce pays. Il aura lieu pendant les vacances scolaires de mars-avril; le départ est prévu le 21 ou le 22 mars, pour une durée de 10 à 12 jours. Les conditions en seront précisées très prochainement.

Dès maintenant, les personnes intéressées sont invitées à s'adresser au m.r.a.p. 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris (Téléphone 231.09.57) pour obtenir toutes informations utiles.

Résultats du tirage des Bons de Soutien 1975

Un voyage en avion aller-retour pour les Jeux Olympiques de Montréal, n° 89523.

Un week-end à Londres, n° 5716.

Une chaîne Hi-Fi, n° 44749.

Chèques vacances plein-air U.C.P.A. (valeur : 600,00 F, le bénéficiaire doit avoir de 18 à 35 ans), n° 47726.

- Une friteuse « Seb », n° 26060.
- Une sorbetière « Seb », n° 39172.
- Une nappe et serviettes de table, n° 40195.
- Un drap de bain (1), n° 105518.
- Un poste à transistors (3), n° 2169 - 53352 - 74640.
- Un briquet décoratif (2), n° 12476 - 85862.
- Une lampe de chevet, n° 91491.
- Une poupée folklorique, n° 22579.
- Un flacon de parfum, n° 87874.
- Un flacon d'eau de cologne (11), n° 15930 - 19353 - 19535 - 22036 - 32911 - 33327 - 61417 - 62762 - 68142 - 89347 - 95078.
- Une boîte de poudre Hélène Rubinstein, n° 44115.
- Une boîte gigogne (2), n° 44863 - 95187.
- Une cravate de soie (2), n° 10597 - 54168.
- Un porte-torchons décoratif (3), n° 11263 - 100523 - 102596.
- Une voiture jouet à friction, n° 9560.
- Un compendium (papier à lettre) (3), n° 51863 - 81301 - 97859.
- Un coffret de papier à lettre (3), n° 10549 - 49962 - 77872.
- Une poupée, n° 57029.
- Une cravate (2), n° 46081 - 108190.
- Une ceinture (10), n° 9831 - 30205 - 37965 - 45446 - 48795 - 56188 - 63776 - 71933 - 73308 - 118646.
- Un sac à main (2), n° 27693 - 30380.
- Un miroir gigogne, n° 56260.
- Un stylo (2), n° 62068 - 82618.
- Une verrerie décorative, n° 69744.
- Un coquetier métallique (3), n° 119984 - 12639 - 86575.
- Six bols « Pop », n° 23546.
- Un paquet d'Atlas Pen (3), n° 27966 - 54668 - 66143.
- Un cendrier fantaisie, n° 97988.
- Un porte-monnaie cuir, n° 11634.
- Un porte-monnaie tapisserie, n° 44022.
- Un collier de perles (3), n° 35866 - 46896 - 67013.
- Une bouteille de mousseux (2), n° 17427 - 81838.
- Une bouteille de coteaux du Languedoc, n° 32245.
- Une bouteille de Ricard, n° 8433.
- Un disque 33 tours (10), n° 29086 - 37947 - 41235 - 60167 - 60168 - 62705 - 73983 - 81663 - 115306 - 117084.
- Un disque 45 tours (20), n° 13058 - 13059 - 19688 - 26094 - 27885 - 28797 - 30266 - 32814 - 44196 - 59154 - 59155 - 60695 - 62767 - 65224 - 66146 - 77139 - 83809 - 90695 - 95279 - 78151.
- Un livre (100), n° 1922 - 4157* - 4158 - 12332 - 13688 - 13762 - 19481 - 19632 - 19683 - 24161 - 24167 - 26091 - 27951 - 30045 - 30263 - 32235 - 32818 - 35227 - 35611 - 35862 - 39071 - 39387 - 40309 - 41939 - 42010 - 42396 - 43714 - 43825 - 44193 - 44699 - 45394 - 47646 - 47722 - 48651 - 49811 - 52135 - 56254 - 56315 - 56320 - 59819 - 60622 - 61327 - 61477 - 62451 - 62903 - 65102 - 65795 - 67012 - 69318 - 69232 - 69901 - 72961 - 73195 - 75430 - 77927 - 78347 - 78348 - 78434 - 80513 - 81303 - 82271 - 82430 - 83843 - 84162 - 84459 - 84664 - 84669 - 85863 - 86112 - 89344 - 54692 - 71936 - 78350 - 90487 - 90489 - 92384 - 92908 - 94898 - 96165 - 97131 - 97335 - 103014 - 103214 - 103226 - 105941 - 108073 - 108176 - 110912 - 111228 - 111973 - 113442 - 114140 - 114720 - 116460 - 117392 - 118127 - 118420.
- * 18136 - 18930.
- Un abonnement d'un an à « Droit et Liberté » : numéros se terminant par : 55.

Dialogue à Jérusalem

Un poème de Charles Dobzynski



Il est mien, ce pays
Par la lèvre et la veine

J'y revis mes racines
Le nœud rouge des ères.

Sur chaque pierre brûlé
Ma mémoire et mon nom.

Cette terre est la livre
Où ma parole est d'herbe.

Mon Dieu naquit du blé
Son feu mon seul miroir
me reconnaît.

Vert ce pays me vêt
Lierre de mon origine.

Deux mille ans pour un rêve,
Deux mille ans dans la cendre.

Chaque arbre une blessure
Et chaque feuille un mort

Terre à jamais pétrie
De la fumée des songes
racinés.

J'ai trouvé mon visage
Sur ces tables gravé :

Je suis une écriture
Que le sang rend visible.

Ma main touchant les roches
Y réveille les psaumes.

Mon corps talismanique
Se convertit en vigne.

Les ténèbres s'émondent,
Mon soc est de soleil.

J'ai banni la souffrance,
Déboisé le mépris,
Mis l'histoire debout.

J'ai repris mon assise
Et largué le malheur.

Il est mien, ce pays
Dépouillé de ma peau.

Rendez-moi mes racines,
Je me change en désert.

Mutilé de mon nom,
Mémoire lapidée.

Dans le ciel tous mes mots
Sont devenus des ailes.

Mon Dieu sortit du sable,
Devint une fontaine
Miroir brisé.

Je portais un habit de terre,
Nu, j'ai le cœur à vif.

Mes enfants, chaque jour
Mangent un pain de cendre.

Ma vie, arbre amputé
Des deux bras de son ombre.

Chaque larme une mer
Pour le corail des yeux
de mes ancêtres.

Je n'ai plus qu'un visage
Privé d'état civil.

Mon empreinte effacée
Habite les étoiles.

Ma langue céréale,
Harpe des ceps et des couleurs.

Je suis la grappe noire
D'un soleil extirpé

Interdit de lumière
Comme on l'est de séjour.

Mon domaine est la plaie
Et je suis le couteau
Retourné dans le temps.

Les clés de mon histoire
N'ouvrent plus ma maison

Forge l'anneau, ma terre
De notre identité.

Un seul Etat pour nous
Qui venons de l'absence.

Nous bâtissons des villes
Des digues contre le néant.

Notre porte est ouverte
A tous ceux que l'on chasse

Notre force est raison
Par le sang, par la flamme.

J'éprouve ma justice
Sur le tranchant du fer.

Je suis mort trop souvent
Pour ne pas aimer vivre
à perdre corps.

J'aime trop cette terre
Pour la mettre en partage.

Mes armes sont garanties
Du viatique, du levain
de l'avenir

Si j'ai conquis le bleu,
Si j'ai conquis le feu,
c'est pour durer.

Je n'ai pour frontière
Que ma vie, cette immense
cicatrice.

Vous niez qui nous sommes,
Ce que nous voulons être,
Unité de sève et de sel.

Nous, rescapés du pire,
Vous rêvez nous exclure
Par le meurtre et la peur.

J'ai gagné cette terre
Estuaire promis
à tant de soif.

Je défendrai l'oracle de mon règne
Fût ce au prix de ma mort.

Sans ma patrie je ne puis vivre,
Rien sans elle n'a plus de sens.

Ma terre, es-tu la chabrie
Que je traîne à mes pieds ?

Notre mère est l'errance,
Notre terre est l'exil.

Sur nos murs un détruit
Le trahit de nos rêves.

Nous restons à la porte
Et l'on nous jette un os.

S'imprime en votre chair
La loi du talion

Vous inventez la braise
Qui nous rendra raison

Vous qui semez le vent
Vous aurez pour récolte
épis de mort.

J'aime trop cette terre
Pour y être étranger.

Pour reprendre son dû
Ma terre sous vos pas
tremble et s'insurge.

Si le feu vous harcèle
C'est que statues de sel
vous deviendrez.

Vous perdez votre source
Poussière votre image,
nuît votre legs.

Nous, gerbe éparpillée,
Terre brûlée, terre arrachée
Vive du ventre de nos femmes.

Vous fondez votre empire
Sur nos ruines, nos aubes
Spoliées et pillées.

J'ai droit au littoral
Où bleuît ma mémoire
accrue

Fût ce au prix de ma vie
De votre croix je décloueraï l'aurore.

Je ne puis vivre sans patrie
Expulsé de mon propre sang.